



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 1^{er} juillet 2021

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 1^{er} juillet 2021

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	5
3 - Communications du Président.....	6
4 - Procès-verbal de la séance du 3 juin 2021. Approbation.....	7
5 - Décisions du Président. Compte-rendu.....	7
6 - Décision du Président prise dans le cadre du plan de soutien économique aux entreprises d'Amiens Métropole. Compte-rendu.....	7
7 - Décision Modificative n°1. Exercice 2021.....	8
8 - Compte de Gestion. Exercice 2020.....	10
9 - Compte Administratif. Exercice 2020. Élection du président de séance.....	20
10 - Compte administratif. Exercice 2020. Approbation.....	20
11 - Compte Administratif. Exercice 2020. Affectation des Résultats.....	20
12 - Contrat de Relance et de Transition Écologique. Autorisation donnée au Président pour signature du contrat élaboré par le Pôle Métropolitain.....	20
13 - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Constitution de la commission d'élaboration et de suivi. Désignation des membres.....	26
14 - Ville d'Amiens. Service petite enfance. Fermeture de la crèche familiale Le Nuage et suppression des postes. Tableau des effectifs. Modification.....	26
15 - Amiens. Sécurisation du point école Jules Verne sur la rue d'Abbeville. Fonds de concours. Convention.....	27
16 - Charte du dialogue social. Protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical. Approbation.....	28
17 - Bus à Haut Niveau de Service. Marché de travaux n°2017_02382 Lot 7. Signalisation Lumineuse Tricolore sur la communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Groupement DERICHEBOURG. Protocole transactionnel.....	30
18 - Valéo Embrayages. Projet Triple embrayage humide. Aide financière à l'investissement en Recherche et Développement. Convention.....	31
19 - Plan de relance COVID-19. Délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la Région Hauts-de-France à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Prolongation de la durée de la convention. Avenant n°2.....	35
20 - Société SIDEM. Demande de prolongation de la convention d'aide à l'emploi. Avenant n°1.....	35
21 - Société EMI. Demande de prolongation de la convention d'aide à l'emploi. Avenant n°1.....	36
22 - Plateforme Proch'Emploi. Conventions d'objectifs et de moyens 2021/2025. Convention de financement. Renouvellement.....	36
23 - Immeuble OXYGENE. Renouvellement du bail principal avec la SCI TERTIEL. Renouvellement des conventions de sous-location.....	39

24 - Fondation de Coopération Scientifique. Institut Faire Faces. Validation des statuts. Convention de versement.	40
25 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions 2021. 2ème répartition. Convention.	40
26 - UPJV. Dispositif PéPite Amiens 2021/2023. Convention.	40
27 - Fonds de concours de la ville d'Amiens pour l'année 2021. Accompagnement financier pour les équipements communautaires fortement impactés par la crise sanitaire. Convention.	41
28 - Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA (ACTEE2). Convention.	41
29 - Amiens. TOIT AUSSI. ZAC Intercampus. Ilots 1N2 et 1N3. Construction de 19 logements PSLA. Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.	42
30 - Amiens. TOIT AUSSI. Construction de 11 logements PSLA situés rue du Docteur Fafet. Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.	42
31 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Règlement intérieur. Mise à jour.	43
32 - Vers une candidature au label de "Capitale européenne de la culture".	45
33 - Mise en place du Pass Culture. Convention. Approbation.	48
34 - Pictanovo. Réseau Film Friendly. Convention de partenariat.	48
35 - Festival international des jardins, Hortillonnages Amiens. Année 2021. Convention.	49
36 - Associations culturelles. Subventions complémentaires. Année 2021.	51
37 - Espace culturel Nymphéa. Résidence BD de l'artiste Anne-Claire Giraudet. Subvention. Convention.	51
38 - Conservatoire à Rayonnement Régional. Année scolaire 2021/2022. Tarifs et exonérations partielles consécutives à la crise sanitaire.	51
39 - Mise à disposition d'espaces du Safran. Conventions types. Approbation.	52
40 - Thézy-Glimont. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Convention d'occupation pour la bibliothèque.	52
41 - Présentation du Projet Sportif Métropolitain 2021/2026. Approbation.	52
42 - Manifestations sportives première répartition. Aides diverses. Subventions 2021. Avenants.	56
43 - Bovelles. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.	56
44 - Clairy-Saulchoix. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. ...	57
45 - Creuse. Intérêt Communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.	57
46 - Ferrières. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°2.	57
47 - Guignemicourt. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.	58
48 - Pissy. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°2.	58
49 - Revelles. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.	58
50 - Seux. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.	58
51 - Vers-sur-Selle. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.	58

52 - Communes de Saint-Saulieu, Hébecourt et Rumigny. Lancement des études de mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées.	58
53 - En Savoir Plus. Programme de sensibilisation « De la nature au robinet ». Subvention. Convention.	59
54 - Partenariat avec l'association Chemin Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Subvention. Convention.	59
55 - Réhabilitation de la déchèterie Sud. Extension. Acquisition de parcelles.	60
56 - Office de Tourisme et des Congrès. Demande de classement de l'Office de tourisme en catégorie 1.	60
57 - Offices de Tourisme des Hauts-de-France. La Plateforme collaborative des Organismes de Tourisme en Hauts-de-France (La POT'). Adhésion. Cotisation 2021.	61
58 - Terrain de camping Le Parc des Cygnes. SPL Vallée idéale développement. Bail emphytéotique administratif. Avenant n°3.	61
59 - Cardonnette. Intérêt communautaire. Conventions de remboursement. Avenant n°2.	62
60 - Querrieu. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°2.	62
61 - Saint-Vaast-en-Chaussée. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°2.	62
62 - Vaux-en-Amiénois. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.	62
63 - Plateforme Multiservices d'Amiens Métropole. Création de frais de mutualisation pour la mise à disposition de personnels administratifs. Convention. Avenant n°1.	62
64 - Vœu et questions orales.	63

La séance est ouverte à 18h13.

M. GEST : Mes chers collègues, le temps est venu non pas encore d'aller à la plage, mais de s'installer à nos places respectives. Je déclare notre dernière séance avant la période de congé ouverte.

1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.

M. GEST : Je voudrais commencer par vous donner lecture de la délégation de vote, les délégations de vote qui sont assez nombreuses ce soir :

M. Pascal RIFFLART, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Benoît MERCUZOT
M. Hubert DE JENLIS, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Audrey BOCHÉ	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Paul-Éric DÉCLE
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Claudine GALLIOT	donne pouvoir à	Mme Véronique CLECH
M. Philippe THEVENIAUD	excusé	
Mme Stéphanie DJAROUNE	donne pouvoir à	M. Bernard BOCQUILLON
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
M. Alain MOLLIENS	donne pouvoir à	M. Henri-Paul FIN
Mme Nathalie VAGNIEZ	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
Mme Françoise ROUSSEL	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
M. Tarek BAÏS	donne pouvoir à	Mme Assia NOUAOUR
M. Pierre LEPOETRE	excusé	
Mme Marie-Claire DUBREUCQ	excusé	
M. Marc VIGNOLLE	donne pouvoir à	M. Daniel LELEU
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
M. Edouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
Mme Marie-Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
Mme Isabelle RAMBOUR	donne pouvoir à	M. Jean-Paul CHAMPION
M. Daniel DEMARET	excusé	

M. GEST : Pierre LEPOETRE s'excuse et c'est Marie-Christine ZOUINI qui siègera pour la commune de Sains-en-Amiénois. Bonsoir Madame. Marie-Claire DUBREUCQ s'excuse et c'est Philippe THEO qui siègera pour la commune de Hébecourt. Bonsoir. Voilà pour le point n°1.

DONT ACTE

2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

M. GEST : Je propose Claude VITRY, mais je ne vois pas Claude VITRY. Ah si ! Claude VITRY. Et Thomas LHERMITTE, qui est là. Donc, ils sont tous les deux chargés de ces fonctions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT.

M. GEST : J'ai reçu deux questions orales, déposées par le groupe Amiens au Cœur, que nous aborderons en fin de séance.

Je voulais bien sûr, au titre des communications, féliciter ceux qui ont connu la réussite de leur élection, soit aux départementales, soit aux régionales, dimanche dernier. C'est plus facile d'être dans la première catégorie que dans la seconde, mais je voulais leur adresser, pour les uns, les félicitations, et leur dire que dans un parcours politique, cela peut arriver d'avoir un accroc ; ce n'est pas pour autant qu'il faut renoncer à participer à la vie démocratique.

Je voulais d'ailleurs, à ce sujet, vous dire que bien entendu les élections qui se sont déroulées ces deux derniers dimanches nous interpellent tous sur le niveau d'abstention considérable que nous avons vécu. Il y a beaucoup de raisons bien sûr à cette abstention. J'ai entendu beaucoup de choses depuis dimanche : « Il faut rendre le vote obligatoire », « il faut voter électroniquement ». Il faut surtout réussir à amener des résultats et cela, je le partage totalement, même s'il est bon de dire que les résultats, ils ne sont pas immédiats.

Mais je ne veux dédouaner personne et certainement pas nous autres élus, mais je voudrais quand même dire qu'il y a un premier constat qu'on peut faire : c'est que l'année prochaine, ce sera le 40^e anniversaire des lois de décentralisation et c'est quand même affligeant de voir que 40 ans après, nos concitoyens connaissent très peu de choses sur le conseil départemental, connaissent très peu de choses sur le conseil régional, se demandent souvent à quoi cela sert. Ce n'est pas franchement une réussite alors qu'on s'approche peut-être d'une nouvelle vague de décentralisation.

J'ai vu, dans le bureau de vote où j'étais, combien d'élus aussi, combien de citoyens, pardon, arrivaient dans le bureau de vote en étant étonnés qu'il y ait deux élections le même jour et qui venaient essentiellement pour voter aux élections régionales parce que c'est vrai que, et ce n'est pas une critique, dans les médias, on parle beaucoup plus des élections régionales que des élections départementales. Mais quoi qu'il arrive, je répète : cela doit faire réfléchir tout le monde : 40 ans après la loi de décentralisation, tout le monde s'interroge, enfin nombreux sont nos concitoyens qui s'interrogent sur le bien-fondé, d'une certaine façon, et qui sont totalement désintéressés par l'événement.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que combien de fois entend-on autour de nous des gens nous dire : « A quoi cela sert ? ».

Alors bien sûr, c'est parce qu'ils imaginent qu'ils vont avoir des réponses aux questions et aux aspirations qu'ils ou elles ont. Mais encore une fois, la réponse immédiate dans la politique, cela n'existe pas. La politique, c'est dans le temps long, et je crois qu'il faut bien avoir cela à l'esprit et certainement beaucoup mieux expliquer tout cela. C'est une œuvre de longue haleine si l'on ne veut pas que ce que l'on a connu ces deux dimanches, que l'on avait connu déjà aux élections municipales, continue de se perpétuer ou même de s'accroître.

Enfin une chose pour autant, il y a une chose sur laquelle je ne suis pas du tout d'accord, c'est que j'entends parfois des voix s'élever en disant : « Mais certains élus, là, avec 30-35 % de participation, sont illégitimes ». Ils ne sont pas du tout illégitimes parce que dire cela, c'est faire insulte à ceux qui ont fait leur devoir, qui se sont déplacés pour aller voter, qui ont exprimé un choix. Et donc moi, je voulais dire à tous ceux qui se sont présentés et surtout à ceux qui sont élus : ils sont parfaitement légitimes. C'est le choix des électeurs. Personne n'a empêché qui que

ce soit d'aller voter. Donc, il ne faut pas renverser la situation. Il faut être conscient que nous avons beaucoup à faire toutes et tous pour mieux expliquer, mieux informer, convaincre les jeunes publics notamment de s'intéresser à la vie démocratique. Tout cela, c'est vrai. Sans doute aussi tenir les promesses que l'on fait, pas sur un an, mais au moins sur la durée d'un mandat. Et donc tout cela, c'est devant nous et...voilà. C'est les simples remarques et réflexions que je voulais faire devant vous.

Nous avons un sacré pain sur la planche, même si on peut espérer qu'à l'occasion de l'élection majeure de notre pays, l'élection présidentielle, on connaisse un taux de participation supérieur à ce que l'on a eu jusqu'à présent.

Voilà, je referme la parenthèse, mais bon courage à ceux qui ont été élus et qui prennent aujourd'hui et demain des responsabilités dans leurs collectivités respectives.

Je voulais ajouter bien sûr que nous aurons notre prochaine séance le jeudi 23 septembre à 18 heures, en principe salle des assemblées de l'hôtel de ville. Autrement dit, ce serait la dernière fois que nous nous réunissons ici dans ce gymnase. Pour autant, je ne veux pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Les informations que nous avons ces temps derniers sont quelquefois inquiétantes et donc il faut surtout que chacun soit persuadé, j'espère que je ne choquerai personne dans cette salle, qu'il faut se vacciner. Il n'y a pas d'autre solution pour que nous sortions de cette crise qui date maintenant d'un an et demi pratiquement et qui pourrait très bien resurgir si nous ne faisons pas mieux en matière de vaccination. Et depuis quelques jours, le taux de vaccination baisse considérablement, en dépit de tout ce qui est mis en place. Voilà.

DONT ACTE

4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2021. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du jeudi 3 juin 2021 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Je mets donc aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 27 mai et le 18 juin 2021. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Non. On peut donc considérer que ces décisions sont enregistrées.

DONT ACTE

6 - DÉCISION DU PRÉSIDENT PRISE DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE AUX ENTREPRISES D'AMIENS MÉTROPOLÉ. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation de compétences en matière d'aide aux entreprises de la région Hauts-de-France, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la décision que j'ai prise le 17 juin 2021 relative à l'octroi d'une aide financière accordée aux entreprises ayant recruté leur premier collaborateur post Covid. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ? Non. Donc, on valide ce compte rendu.

DONT ACTE

7 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1. EXERCICE 2021.

M. GEST : Et je donne tout de suite la parole à Benoît MERCUZOT qui va nous présenter globalement, je pense, la décision modificative n°1, le compte de gestion, le compte administratif et bien sûr l'affectation des résultats de ce compte administratif. D'accord. Mais ce n'est pas dans l'ordre qu'on va présenter, oui. Alors, la DM pour commencer. Benoît, vas-y.

M. MERCUZOT : Voilà. Merci beaucoup, Monsieur le Président. Effectivement, je prendrai la parole sur chacun de ces points, mais il paraît un peu délicat de globaliser. D'autant que, vous l'avez remarqué, nous votons la DM avant le compte administratif.

M. GEST : Oui.

M. MERCUZOT : Ce qui signifie donc que ce n'est pas le budget supplémentaire au sens réglementaire du terme. Ce budget supplémentaire interviendra au mois d'octobre, en tout cas un peu plus tard dans l'année.

Pourquoi cette décision modificative donc ? Tout simplement parce qu'il s'agit, à ce stade de l'exécution du budget de l'année 2021, de constater un certain nombre de correctifs à apporter.

Alors, quand on regarde de loin le correctif qu'il vous est proposé ce soir d'adopter, on peut se dire effectivement que c'est un petit correctif dans la mesure où finalement, à la fois en recettes et en dépenses en fonctionnement sur le budget principal, les modifications à apporter sont inférieures à chaque fois à 0,5 %. Bien. 0,15 % pour les recettes.

Il faut constater que toutefois il y a moins de recettes et il y a plus de dépenses, ce qui viendra resserrer évidemment la différence entre les dépenses et les recettes et notre excédent de gestion courante quand nous en serons au moment du compte administratif 2021.

Alors, entrons un petit peu dans le détail, si vous le voulez bien, et constatons que l'ajustement des recettes courantes est avant tout un ajustement technique, encore que, encore que, il faut constater que la ville d'Amiens apporte, et j'allais dire dédommage la métropole du surcoût en personnel lié à la candidature de la ville d'Amiens comme Capitale européenne de la culture. C'est donc une recette qu'évidemment on retrouvera également en dépenses. Voilà pour l'essentiel des recettes.

Il faut quand même souligner que les recettes vont baisser, sont attendues pour baisser de manière encore significative du fait de la crise Covid. On aura l'occasion d'y revenir notamment à propos du compte administratif 2020 évidemment. Mais on peut constater que cette crise Covid, et sans surprise malheureusement, a également un impact que l'on peut commencer à mesurer dès maintenant et notamment parce que nous sommes obligés de baisser le niveau de recettes attendues pour un certain nombre d'équipements tels que le musée. On propose, à ce stade, de diminuer le montant des recettes attendues de 210 000 €. Du zoo, dans une moindre mesure, puisque le zoo de toute façon était fermé jusqu'à fin février. Et puis, de la même façon et dans le cadre des négociations que nous avons menées avec le délégataire qui gère Aquapôle, nous avons décidé de ne pas lui demander la redevance d'occupation du domaine public pour les mois où la piscine a été fermée, puisque l'occupation du domaine public, en réalité, n'a pas pu avoir lieu, puisque la piscine précisément était fermée. Ce qui nous amène donc à une baisse au total de recettes de 340 000€.

Les dépenses, et on est toujours en fonctionnement, les dépenses, quant à elles, sont proposées, là, pour une inscription en augmentation de 680 000 €, ce qui représente 0,31 % des dépenses autorisées au BP 2021. Les dépenses augmentent sans surprise, puisqu'on a les recettes en face des dépenses de personnel liées à la candidature pour être Capitale européenne de la culture. Et puis également nous avons un certain nombre de dépenses qui sont liées notamment à des dépenses d'entretien. Alors, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais vous aviez un détail assez précis qui était donné dans la... qui a pu être regardé notamment pour les commissions, dans le rapport qui accompagnait ce projet de délibération.

Je note simplement, puisqu'on parle toujours de la crise Covid, qu'il faut mentionner un certain nombre de frais, de dépenses supplémentaires, qui sont liés à cette crise Covid. On y reviendra beaucoup plus précisément sur l'année 2020.

Et puis enfin, il faut ajouter une participation au budget annexe transports qui est augmentée de 200 000 €, et on reviendra plus en détail sur ce budget annexe transports dont vous savez bien qu'il est particulièrement important évidemment du point de vue de l'activité qu'il recouvre, mais aussi du point de vue des montants qu'il comporte.

Voilà donc pour ce qui concerne les modifications proposées en matière de fonctionnement.

En matière d'investissement, cette fois, il est proposé assez classiquement d'ajuster les crédits de paiement à la réalité d'avancement des opérations et il est donc proposé de diminuer la charge nette d'investissement de 5 360 000 €. Cela en raison de révision d'échéanciers. Cela ne remet pas en cause les opérations à proprement parler.

Voilà pour une présentation synthétique des modifications proposées pour le budget principal.

Concernant les budgets annexes, je vais dire deux mots.

D'abord, concernant le budget annexe transports, les recettes d'exploitation sont proposées en augmentation de 540 000 €. En réalité, il s'agit surtout de prendre en compte les recettes provenant de la ville d'Amiens, qui participe, qui a décidé pour elle-même d'aider à l'achat de vélos. Et comme cette politique rencontre un franc succès, la ville d'Amiens abonde ce compte de la métropole, puisque pour faciliter la vie des administrés, il a été, j'allais dire évidemment, décidé que l'administré qui habite la ville d'Amiens ne déposerait qu'un seul dossier et qu'on ne lui demanderait pas deux dossiers ou qu'il n'aurait pas deux versements, l'un de la ville d'Amiens et l'un de la métropole. Il y a donc un seul versement. Donc, évidemment que la part des dépenses prises en charge par la métropole au titre de la ville d'Amiens sont remboursées par la ville d'Amiens. Et de la même façon, comme cette politique rencontre un vrai succès, il faut que nous abondions, cette fois de notre propre chef, d'Amiens Métropole, ce budget de 200 000 €. D'où d'ailleurs l'augmentation que j'évoquais tout à l'heure de la participation du budget principal à l'équilibre du budget transports en augmentation de 200 000 €. Voilà essentiellement pour les flux, les modifications de flux les plus importantes concernant le budget annexe transports.

Et puis, enfin, un mot peut-être concernant le budget annexe déchets ménagers. Les crédits inscrits sur les travaux à réaliser pour les déchetteries sont en hausse de 532 000 €, ainsi d'ailleurs que les crédits sur les travaux en cours sur l'usine de méthanisation pour 280 000 €.

Voilà les éléments qui me semblent être les plus importants concernant cette décision modificative soumise à votre approbation.

M. GEST : Merci, cher collègue. Y a-t-il des questions, des remarques, des interventions sur ce sujet ? Non. Bien. Donc, on met aux voix maintenant.

ADOPTÉ

Observations :

MM. DESCHAMPS METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme NOUAOUR et Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

8 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2020.

M. GEST : Alors maintenant, Benoît, compte de gestion et compte administratif et on votera bien sûr le compte de gestion normalement, et ensuite je me retirerai pour laisser présider Patrick DESSEAUX.

M. MERCUZOT : Alors effectivement, tout le monde sait bien, je pense, ici, que le compte de gestion est le compte de la collectivité tenu par le comptable public et qu'il recoupe évidemment à l'euro près le compte administratif, donc la délibération suivante, qui est tenu par nos services. Et effectivement la loi pose que le président de l'EPCI est tenu de quitter la salle au moment du vote.

Nous allons donc parler de ce qui a été exécuté durant l'année 2020 et je dois dire que cette année 2020 ne ressemble à aucune autre. Il était déjà arrivé, il n'y a pas si longtemps, pour cette collectivité, que les recettes de la collectivité diminuent, et cela en raison de la diminution des dotations de l'État. Mais à aucun moment notre collectivité n'avait vécu une telle année qui reste exceptionnelle, au premier sens du terme, à de très nombreux égards, et c'est cela qu'il nous faut maintenant évoquer au travers des points qui figurent ici et naturellement je remercie l'ensemble des services pour le travail de fond qui a été fait sur le compte administratif naturellement, et puis le travail de préparation du diaporama qui est présenté pour accompagner mes propos. Et vous avez vu qu'un effort de convivialité a été fait, je crois que c'est le bon terme, en agrémentant ces diapositives de quelques photos, mais évidemment ce ne sont pas les photos qui sont les plus importantes malheureusement.

Concernant les grands équilibres financiers, vous le voyez, il est clair que les recettes courantes ont augmenté un petit peu, mais que les dépenses ont augmenté beaucoup plus significativement. Ce qui veut dire que notre excédent de gestion courante a diminué sensiblement entre ce qui avait été constaté en 2019 et ce qui a été constaté en 2020. Sans surprise, on verra pourquoi le « sans surprise », cette épargne de gestion courante a diminué de pratiquement 6 millions d'euros. Et je vous le rappelle, et on le verra dans une diapo un peu plus tard, je vous rappelle que cette épargne de gestion courante est essentielle parce que c'est elle qui constitue la base de notre capacité de financement, d'autofinancement de nos investissements.

Alors, il faut souligner qu'effectivement, et on le voit bien au travers de ce premier graphique, il faut souligner que cette année 2020 a été évidemment profondément marquée par la crise Covid, et parce que l'année 2020 est désormais terminée et que nous avons donc une vue très précise de ce que nous a coûté cette crise Covid, avant d'aller plus loin dans le compte administratif 2020, je vous propose de faire un point sur les conséquences financières de la crise que nous avons vécue entre mars et décembre 2020.

Et évidemment, ce qui vous est proposé là, ce qui vous est présenté là, constitue donc les chiffres définitifs et finalement pour le budget principal, on va rentrer dans le détail si vous le voulez bien, cela a un coût de plus de 8 millions d'euros : 8 120 000 €.

Alors, regardons comment se compose, de quoi se compose ce coût de 8 120 000 €.

D'abord, de recettes qui n'ont pas eu lieu, des pertes de recettes. J'évoquais en DM le fait que l'on propose de diminuer les recettes attendues du musée. Eh bien, évidemment que ce mécanisme-là a été constaté en 2020 alors pourtant que ce devait être une année particulièrement importante puisque c'était l'année de la réouverture. Et vous voyez que pour le musée, cela fait une perte de recettes de 288 000 €. Je vous invite à constater la perte de recettes du Coliseum : 838 000 €. Et au total, parce que je ne vais pas reprendre chacun des éléments, vous voyez bien qu'en perte de recettes, en raison de la fermeture de nos équipements, c'est pratiquement 1 400 000 € que nous n'avons pas encaissés.

Évidemment que les touristes sont moins venus sur notre territoire dans des nuitées d'hôtel et que donc la taxe de séjour n'a pas été perçue à la même hauteur qu'attendu. Et puis également des pertes de recettes d'occupation du domaine public, le stade de La Licorne ou encore, comme je l'évoquais à propos de la piscine, le fait que l'on ne perçoive pas des redevances d'occupation du domaine public alors que l'activité qui est théoriquement développée sur ce domaine public ne peut pas être réalisée.

Et finalement dans ce premier volet, le volet des recettes, c'est une perte d'un peu plus de 2 millions d'euros.

Et puis évidemment, il y a le volet recettes qui aboutit à cette perte de 2 millions d'euros, mais il y a surtout les dépenses qui ont été en hausse. Et vous voyez que c'est vraiment les chiffres les plus complets et les plus précis qui vous sont présentés ici, puisque y compris dans ces dépenses, on a mis des plus et des moins. Par exemple, l'acquisition de matériel sanitaire, par exemple des masques ou du gel, pour nos agents ou pour les habitants qui fréquentaient nos équipements, cela nous a coûté pratiquement 1 400 000 €. Mais nous déduisons évidemment la recette que nous avons perçue sur ce point-là, par exemple, soit du département, soit de l'État.

Je ne vais pas reprendre chacune des lignes, mais vous constaterez qu'il y a une ligne que l'on a déjà évoquée à plusieurs reprises ici, qui est particulièrement significative, particulièrement lourde, c'est la ligne « augmentation de la participation au budget annexe transports » pour un montant de 3 millions d'euros. Et puis évidemment qu'une autre ligne est importante : c'est celle des aides complémentaires au dispositif voté par la région que nous avons décidé d'adopter à l'égard, en faveur des entreprises touchées de plein fouet par cette crise Covid.

Et finalement, cela a abouti à une augmentation de nos dépenses, par rapport aux années précédentes, de plus de 6 millions d'euros.

Et quand on ajoute à ces dépenses supplémentaires les recettes que nous n'avons pas perçues, nous arrivons bien à ce chiffre de 8 120 000 €.

Et pour mémoire, parce qu'on ne saurait pas l'additionner, cela ne fonctionne pas exactement comme cela, mais pour mémoire, je vous rappelle que nous avons perçu une avance remboursable que l'on a imputée au budget annexe transports, une avance remboursable de 4 870 000 € qu'il faudra rembourser. Je n'insiste pas sur ce point puisque nous l'avons vu dans un certain détail lors de notre précédent conseil d'Amiens Métropole.

Et il nous a semblé intéressant, puisque certes nous faisons le bilan de l'année 2020 et parce que nous savons tous que la crise a continué au moins jusqu'à aujourd'hui, il nous a paru intéressant de faire un point rapide, et qui forcément à ce stade n'est pas exhaustif, de la situation telle qu'elle est perçue pour l'année 2021. Et vous voyez que l'on perçoit à nouveau qu'à ce stade, au 30 avril, je dis bien au 30 avril, la charge nette – je ne rentre pas dans le détail des chiffres, je vous laisse regarder vous-mêmes – est estimée à 2 millions d'euros. Ce qui veut dire que l'année 2021 sera encore marquée par les effets de la crise Covid.

Voilà, j'espère que vous ne trouverez pas que j'ai été un peu long sur les effets de cette crise Covid, mais c'est évidemment quelque chose de particulièrement important, et au moment où on examine les comptes d'une année 2020 qui n'a ressemblé à aucune autre, il me semblait impossible de faire ce point sur l'année 2020 sans évoquer plus précisément cette question des impacts de la crise Covid.

Alors revenons, si vous le voulez bien, à 2020 et revenons aux recettes courantes et vous voyez que ces recettes courantes, elles ont augmenté de 0,7 %. Je vous invite, à partir de cette diapositive, à constater trois choses.

D'abord, que les dotations de l'État, qui sont à hauteur de 19 millions d'euros, ne représentent pas, et de loin, la part la plus importante de nos recettes. Je vous invite à constater que cette part la plus importante, elle est constituée des impôts locaux et de la fiscalité que nous recevons pour 101 millions d'euros.

Et puis, je vous invite à constater que pour presque 90 millions d'euros, il y a la part qui nous est remboursée, très essentiellement mais pas exclusivement, par la ville d'Amiens du fait de l'administration unifiée qui a été mise en place avec la ville, avec le CCAS et puis avec un certain nombre d'autres institutions telles que des EPCC.

Voilà donc pour un diaporama, un diagramme général de ces recettes.

Comment ces recettes ont-elles évolué ? Et on va reprendre les éléments les plus importants, mais regardez, si vous arrivez à lire, j'espère que c'est le cas même si vous êtes au fond, regardez le tableau qui se trouve en bas de cette diapositive. Vous voyez que ce qui a évolué de façon significative, ce sont les impôts et de la même façon le personnel que nous avons facturé. Voilà. Et en fait, ce sont les deux points qui expliquent cette augmentation de nos recettes.

Alors, ces recettes, il ne faut pas oublier, on ne doit pas oublier que ces recettes, elles sont évidemment constituées, je le disais, de la dotation de l'État. Et concernant notre intercommunalité et au moment où nous faisons des comptes et où ces comptes ne sont pas toujours faciles, il faut avoir en mémoire que depuis 2013 et la baisse des dotations, c'est au total 85 millions d'euros que notre collectivité n'aura pas perçus ; 85 millions d'euros qui ne sont jamais rentrés dans nos caisses. Dix fois les effets de la crise Covid de 2020. C'est un chiffre qui est tellement important qu'il est utile de le rappeler.

Concernant la fiscalité, je n'insiste pas : vous savez bien que nous n'avons pas augmenté nos taux. Et donc vous voyez bien, vous savez bien que si la fiscalité a augmenté c'est en raison de deux mécanismes : la revalorisation du fait de la loi, la revalorisation des bases du fait de la loi, et puis la revalorisation physique et notamment que des contribuables nouveaux, que des constructions nouvelles notamment, sont apparus. Mais je vous rappelle que notre fiscalité, elle est aussi composée de l'activité économique et je ne voudrais pas être trop pessimiste en cette soirée, mais il faut bien dire que là encore, la crise Covid pourrait avoir des effets, des effets retard sur cette fiscalité venant notamment des entreprises.

Concernant maintenant nos dépenses, nos dépenses courantes, vous le voyez, elles, elles ont augmenté de 8 millions d'euros quasiment, c'est-à-dire de 3,5 %. Et je vous invite à constater que la part du personnel sur ce diaporama semble phagocyter pratiquement l'ensemble de nos dépenses. En réalité, n'oubliez pas : pour avoir une vue plus juste et on va y revenir un peu plus tard, n'oubliez pas que sur ces dépenses de personnel, pratiquement 90 millions d'euros nous sont remboursés. Ce qui veut dire que la charge de personnel, j'allais dire propre, véritablement portée par notre métropole, est, faites le calcul, 140 - 90, c'est-à-dire globalement 50 millions d'euros, ce qui ramène à d'autres proportions la masse salariale.

Là encore, même principe que pour les recettes : regardez un peu comment sont composés ces éléments... non, pas... oui. Comment sont composées ces dépenses, pardonnez-moi, et là encore constatons tout simplement quelles sont les lignes qui augmentent le plus significativement. Assez facilement, on se rend compte qu'il y en a deux : les charges d'exploitation, pour les raisons que j'indiquais tout à l'heure notamment liées à la crise Covid, et puis évidemment la participation aux budgets annexes. On est passés de 2 à 5 millions en raison précisément de l'obligation dans laquelle nous avons été, du fait de la crise Covid, de participer beaucoup plus que prévu initialement à l'équilibre de notre budget transports.

Concernant maintenant un focus sur les dépenses de personnel, vous voyez qu'elles ont augmenté de moins de 1 % et si l'on va plus loin, pardonnez-moi, vous constatez que le personnel de la métropole, lui, finalement est resté stable. On est passés de 70 360 000 à 70 320 000. La différence entre ce chiffre de 70 millions et celui de 50 millions que j'évoquais tout à l'heure à la louche, si vous me permettez l'expression, c'est le fait que sur cette partie bleue, une partie supplémentaire nous est remboursée par la ville d'Amiens au titre de la mutualisation. Cela concerne les services qui travaillent autant pour la ville d'Amiens que pour la métropole. Voilà donc pour un élément qu'il est important, me semble-t-il, de souligner.

Les dépenses d'exploitation, vous le voyez, elles ont augmenté de pratiquement 7 %. Alors en chiffres, cela ne fait jamais que 2 millions d'euros, mais 7 % c'est évidemment très important. Je ne reviens pas sur ces éléments. Vous voyez que les dépenses de fluides sont également à la hausse et que c'est un point sur lequel on doit être particulièrement attentifs, et cela s'explique d'ailleurs par un certain nombre de rattachements de dépenses. Voilà. Mais on pourra rentrer dans le détail le cas échéant. Et finalement, si cette année est allée, ne ressemble à aucune autre, c'est précisément à cause de cela.

Et très franchement, je souhaite que plus jamais nous n'ayons à projeter un tel graphique. Pourquoi ? Parce que vous voyez bien que notre épargne de gestion courante, elle a baissé, je l'indiquais, par rapport à 2019, de 6 millions ; qu'en 2020 la charge de la dette a augmenté ; et que finalement ces deux courbes finissent par se toucher, de telle sorte que notre capacité de financement, elle n'existe plus que grâce, si l'on peut dire, au fonds de compensation de la TVA, c'est-à-dire au remboursement de la TVA sur les investissements que nous avons réalisés. Et vous constaterez comme moi que ce niveau de notre capacité d'investissement, tel qu'il résulte de l'exécution de cette année 2020, n'est évidemment pas satisfaisant. Cette année 2020 doit donc rester exceptionnelle. Il n'est pas possible de poursuivre sur un schéma comme celui-là. Et d'ailleurs, la diapo suivante le montre aisément. C'est un ratio qui vaut ce qu'il vaut, mais c'est le ratio qui est utilisé traditionnellement. C'est le ratio que toutes les collectivités utilisent, qui est très volatile certes, qui n'est jamais qu'un ratio, mais là encore, le schéma parle de lui-même.

Vous voyez bien que nous sommes passés d'un ratio de désendettement de 8,3 années à un ratio de 11,5 années. Ce qui veut dire que clairement, et ce chiffre-là le montre, nous atteignons, avec une année comme celle de 2020 et avec les conséquences de la crise Covid, le seuil d'alerte. Alors encore une fois, quand bien même les chiffres auraient fait que la ligne bleue aurait dépassé un

petit peu le seuil d'alerte, le ciel ne nous serait pas tombé sur la tête. Mais évidemment que nous ne pouvons rester insensibles à cette situation.

Concernant l'investissement, vous voyez que l'année 2020 a encore été une année particulièrement chargée en investissements, puisque nous avons mobilisé pratiquement 95 millions d'euros, et je vous laisse regarder les points sur lesquels les délégations sur lesquelles ces investissements se sont essentiellement portés. Et vous voyez – peut-être que cela fera d'ailleurs l'objet de remarques et de questions et de débats – que nous distinguons entre les 49 millions, j'arrondis, effectivement consommés en 2020 et les 46 millions qui n'ont pas été consommés, entendez par-là qui n'ont pas été payés, mais pour lesquels un engagement a été pris du point de vue de la collectivité. Voilà.

Pour aller un peu plus loin sur ces investissements, voilà ce qui a été effectivement réalisé au titre des délégations. Je vous laisse regarder par vous-mêmes. Vous voyez que les deux délégations qui ressortent, les trois délégations qui ressortent, c'est la mobilité, la culture et l'habitat et la rénovation urbaine, et j'allais dire que pour une fois, et mon collègue en charge du sport ne m'en voudra pas, mais pour une fois le sport est assez sensiblement en retrait, mais en raison tout simplement des opérations qui sont actuellement menées par la collectivité.

Voilà quelques dépenses significatives et on ne s'intéresse là qu'aux mandatées, c'est-à-dire qu'aux dépenses effectivement payées. Vous voyez : politique du logement pour 1 460 000 €, les opérations d'aménagement des espaces publics pour plus de 4 millions d'euros, et puis encore évidemment un point que l'on oublie peut-être un peu trop facilement mais qui a son poids du point de vue financier, c'est notre participation, par exemple, à l'équilibre de la ZAC Gare la Vallée pour pratiquement 4 millions d'euros en application d'ailleurs des CRACL que nous votons, des comptes rendus à la collectivité que nous votons chaque année ; 1 650 000 € pour l'aménagement des pistes cyclables, et puis pratiquement 10 millions d'euros qui sont liés au BHNS et qui ont consisté en des aménagements de voirie.

Pour le développement économique, et je sais que mon voisin y est évidemment particulièrement sensible, vous voyez que le projet de Boréalia a mobilisé 730 000 €, que des aménagements sur l'Espace Industriel Nord ont mobilisé 530 000 €.

Et puis voilà, j'évoquais la culture qui, en cette année 2020, a mobilisé beaucoup de crédits. C'est le deuxième poste. Vous voyez que sur cette culture, il y a deux équipements qui ont mobilisé beaucoup de crédits : le musée évidemment, pour pratiquement 5 millions d'euros, et puis le parc zoologique, pour 3,5 millions d'euros.

Quant au sport, je vous laisse regarder notamment la question de la restructuration du site Guégan.

Voilà pour le budget, pour les investissements du budget principal.

Il reste maintenant à envisager ce qui a été fait concernant les investissements des budgets annexes, et je vois que votre attention commence à s'émousser, que vous vous fatiguez de tous ces chiffres et de tous ces diagrammes. Je vais donc essayer d'être le plus synthétique possible.

Vous voyez que nous avons consommé 23 millions d'euros et que 24 millions ont été engagés et reportés. Sans surprise, on trouve là les quatre budgets annexes qui pèsent financièrement le plus lourd et qui évidemment, dans notre vie quotidienne, sont particulièrement essentiels : le budget annexe transports, le budget annexe déchets ménagers, le budget annexe assainissement et le budget annexe eau.

Je vous laisse regarder les chiffres tels qu'ils vous sont fournis ici. De la même façon, vous voyez bien que, sans surprise là non plus au regard des investissements réalisés sur le BHNS, c'est le BA transports, le budget annexe transports, qui a mobilisé le plus grand montant de crédits, avec un montant quand même significatif pour les déchets ménagers de pratiquement 5 millions d'euros.

Voilà quelques opérations significatives. Je ne rentre pas dans le détail. Je vous laisse regarder. Vous constaterez que le remplacement des compteurs en plomb a coûté 850 000 € (une opération qui n'en finit pas de finir, si je puis le dire comme cela).

Le budget annexe transports, vous voyez, hors subventions, la manière dont il a vécu cette année 2020, et vous voyez bien la particularité que les dépenses courantes ont singulièrement diminué, notamment du fait que pendant la période Covid, le personnel, en tout cas une partie du personnel a été mise au chômage partiel, donc a bénéficié, a pu bénéficier du dispositif mis en place par l'État. Voilà donc les chiffres tels qu'ils ressortent : à gauche c'est sans subvention du budget principal et à droite c'est évidemment avec notre subvention.

Concernant le budget annexe eau, vous voyez que nous retrouvons une capacité de financement intéressante qui va nous permettre effectivement de rentrer dans les investissements dont la nécessité a pu être soulignée par ailleurs par le rapport de la Chambre régionale des comptes que nous avons mentionné lors d'un précédent CAM.

Concernant le budget annexe assainissement, pas grand-chose à préciser. Je vous laisse regarder.

Et la dernière diapo, et j'en termine vraiment par-là, c'est le budget annexe déchets ménagers et vous constaterez que ce budget annexe, à ce stade, ne porte aucun emprunt, ne porte aucune dette, ce qui probablement ne pourra pas durer éternellement.

Voilà pour un compte rendu des comptes 2020, encore une fois une année exceptionnelle au sens premier du terme et une année dont il faut espérer, qui n'est pas propre à notre collectivité mais dont il faut espérer pour notre collectivité et pour toutes les collectivités qu'elle ne ressemblera à aucune autre.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. J'ouvre le débat sur ce sujet s'il y a des expressions. Oui. Alors, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Bonsoir. L'année 2020 n'a pas été une année comme les autres. Traversée par la crise sanitaire et de multiples confinements qui ont obligé les structures culturelles et sportives à fermer à partir de mars 2020, l'année a été pauvre en animations. Beaucoup d'événements déjà financés ont dû être annulés. Les personnels ont continué à être payés, ce qui est bien normal.

Si on ne pouvait prévoir une telle crise, la métropole, qui était déjà dans une situation tendue, est désormais sur la corde raide. Avec une dette nette supérieure à l'excédent courant, une capacité de financement qui a baissé de 13 millions par rapport à 2019, il y a là lieu de s'inquiéter pour les années à venir concernant la santé financière de notre EPCI.

Certes, la crise sanitaire a accentué la perte de marge de manœuvre, comme ces 2,67 millions de recettes d'exploitation en moins à cause de la fermeture de nos structures. Mais ce ne sont pas ces 2 millions qui vont venir dégrader les comptes à ce point.

La pandémie a bon dos pour expliquer vos difficultés. Elles étaient déjà inscrites dans le budget primitif 2020, car elles sont la résultante de vos choix de dépenses excessives qui trouvent leur

traduction dans un niveau d'endettement qui était prévisible et était antérieur au déclenchement de la crise sanitaire.

Le montant de l'annuité de dette est aujourd'hui bloqué pour quelques années à un niveau élevé qui va peser sur nos capacités d'investissement et freiner notre développement, quand il faudrait au contraire contribuer fortement à relancer l'économie locale.

Qu'allez-vous faire pour améliorer cela ?

Il y a plusieurs solutions :

- Augmenter les impôts, mais vous reculez devant l'obstacle ;
- Revenir sur le transfert de compétences, cela ne semble pas apparaître à l'ordre du jour ;
- Bloquer les investissements ;
- Ou emprunter encore pour faire face aux investissements nécessaires, ce qui entretiendra encore le cercle vicieux de l'endettement.

Vous tentez de faire quelques économies, mais elles ont leurs limites et, à mon avis, ne sont pas bon endroit. Les dépenses de personnel Amiens Métropole diminuent en valeur absolue, ce qui, compte tenu du Glissement Vieillesse Technicité habituel de 1 à 2 %, montre que vous supprimez ou ne pourvoyez pas des postes dans les services.

Pouvez-vous en toute transparence nous dire combien de postes avez-vous supprimés, combien ne sont pas pourvus ? Quand nous sera présenté le bilan social de la collectivité ? Non. Visiblement, vous préférez compenser vos difficultés de gestion financière en venant ponctionner les communes par divers fonds de concours : 6,5 millions en 2020. Combien en 2021 en plus des 3 millions de la ville d'Amiens ?

Lors du transfert des compétences communales vers la communauté d'agglomération, les charges ont certes été transférées, mais les recettes également. Or, ce sont des sommes considérables que les communes versent à la métropole en 2020, des sommes qui pourraient être affectées au financement de nos écoles, de nos crèches, même si apparemment la ville d'Amiens préfère les fermer, à la rénovation énergétique de nos bâtiments et à la rénovation de nos voiries. Nous refusons qu'Amiens, dont le niveau de ressources par habitant est le plus bas des 39 communes, subisse un appauvrissement supplémentaire du fait de charges qu'elle n'a plus à supporter. À quand une réciprocité ? Apparemment pas tout de suite vu l'état des finances de la métropole. C'est donc la ville d'Amiens qui, encore une fois, va venir en aide à la métropole en finançant la candidature au label de Capitale européenne de la culture, alors que la compétence est métropolitaine. Certes, vous nous l'avez rappelé, c'est la ville qui doit candidater, mais c'est pourtant tout le territoire qui va en profiter.

Enfin, plusieurs questions restent en suspens depuis le DOB. Qu'en est-il du pacte de solidarité fiscale et financière ? Quand aurons-nous à analyser la PPI de la mandature 2020-2026 ? Quelles mesures correctrices envisagez-vous afin de remédier à la catastrophe économique qui se profile ? Comment allez-vous parvenir à honorer vos promesses de campagne, comme le bus gratuit le mercredi par exemple ?

M. GEST : Merci. Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Bonsoir. Monsieur le Président, la situation de la métropole est fragile. Plusieurs des indicateurs présentés par Benoît MERCUZOT et rappelés par Zoé DESBUREAUX témoignent d'un modèle à bout de souffle. Des choix d'investissement devraient être donc réinterrogés, puis priorisés.

Malgré la situation, vous maintenez à un haut niveau votre choix de soutenir les marges des investisseurs. Vous n'avez plus les moyens d'être autant généreux avec eux, même en faisant appel à un fonds de concours de la ville d'Amiens, qui participe d'ailleurs plus à payer des dépenses obligatoires d'une métropole, les traitements de ces agents, qu'à soutenir une politique en faveur d'un prétendu développement économique.

La paupérisation augmente à Amiens. Pour preuve : l'augmentation de la DSU. Mais la ville verse des fonds de concours pour payer les dépenses obligatoires de la métropole déjà réalisées, affaiblissant d'autant ses capacités à lutter contre cette paupérisation.

Vous avez évoqué la réforme à venir avec un pacte financier et fiscal. C'est un bon point mis à l'ordre du jour, mais nous craignons que la fragilité de la situation oblige à des raisonnements à court terme – il faut améliorer nos capacités de financement – et exige une réflexion plus prospective autant que nécessaire pour répondre aux besoins des personnes face aux effets de la crise sociale et écologique.

Nous voterons contre.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix le compte de gestion.

ADOPTÉ

Observations :

M. DESCHAMPS Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. METAY, Mme BELLINA ont voté contre.

M. GEST : Et je vais maintenant demander à Patrick DESSEAUX de bien vouloir... pardon ? Oh pardon ! Excusez-moi, je ne sais pas. Je rêve aujourd'hui. C'est vrai qu'on aurait pu prévoir quelques réponses, mais avant le compte administratif, cela vient à point nommé, n'est-il pas Monsieur MERCUZOT ?

M. MERCUZOT : Merci bien, Monsieur le Président.

Voilà. Monsieur VOULMINOT, vous avez utilisé un terme que j'aurais pu utiliser : vous avez parlé d'une situation fragile. C'est vrai qu'à l'issue de l'année 2020, la situation de la métropole est fragile. D'ailleurs, mon propos n'a pas tenté d'occulter la réalité de cette fragilité.

Mais Madame DESBUREAUX, il me semble que votre propos comporte un certain nombre de contradictions que je vais tenter de relever malgré tout. Vous nous dites : « Finalement vous avez fait, lors du mandat précédent, des dépenses excessives. » Bon. Chacun peut porter le point de vue qu'il veut sur ces dépenses qui ont été faites, notamment en matière d'investissement. Mais un tout petit peu plus loin dans le propos vous dites : « Et pourtant notre collectivité a besoin, notre territoire a besoin d'investissements. » Bah oui, vous avez raison : nous avons besoin d'investir. Nous avons d'autant plus besoin d'investir lors du précédent mandat que, les chiffres le montrent à l'envi, lors du mandat 2008-2014, l'investissement avait été en berne et que donc c'était évidemment particulièrement nécessaire d'investir et d'investir de manière significative sur le

territoire. De la même façon, et je peux vous rejoindre, qu'il est toujours particulièrement nécessaire de continuer à investir durant cette mandature 2020-2026.

Et finalement cela montre bien que votre raisonnement est par lui-même un peu fragile, si vous me permettez cette remarque. D'autant plus fragile qu'il occulte complètement la baisse des dotations de l'État : tout de même 85 millions d'euros qui n'ont pas été perçus. Est-ce qu'il aurait fallu que nous baissions les bras et que nous disions : finalement, puisque l'État nous abandonne – je n'aurai pas la cruauté de rappeler quelle est la majorité qui a engagé cet élément –, nous-mêmes nous allons nous abandonner ? Ce n'était évidemment pas tenable.

Quant aux économies qui ne sont pas faites au bon endroit, peut-être, mais je n'ai pas entendu quel était le bon endroit selon vous. Moi, je sais, parce que nous avons travaillé, qu'il y a un certain nombre d'éléments, notamment, et ce n'est, je pense, un secret pour personne, nous évoquons le fait que nous achetons de façon juridiquement juste mais pas forcément de manière économiquement très habile. Voilà. Il faut impérativement que nous améliorions les conditions économiques dans lesquelles nous achetons. Voilà par exemple une piste. Mais quand vous savez que la métropole, bon an mal an, investissement et fonctionnement, sur une année ordinaire, achète à minima 30 millions d'euros, faites le compte ! 30 millions d'euros, vous comptez 5 %, cela commence à compter au moment d'un compte administratif.

Et puis enfin sur les éléments, je vous rappelle qu'il y a des calendriers qui sont notamment prévus par la loi.

Le pacte financier et fiscal, nous y travaillons, et je peux même vous dire que nous y travaillons beaucoup, j'allais dire ardemment. En tout cas, nous nous y attachons effectivement. Et il sera adopté, comme la loi le prévoit d'ailleurs, enfin on pourrait évidemment l'adopter avant, mais il sera adopté lors du dernier conseil de cette année, puisque c'est la date qui est fixée en limite par la loi. Et si nous voulons adopter un pacte financier et fiscal qui précisément soit pérenne et qui ne soit pas du court terme, il nous faut prendre le temps de le construire avec l'ensemble des communes qui composent notre intercommunalité.

Et quant à la PPI, elle fera l'objet, elle aussi, d'un vote qui interviendra avant le pacte financier et fiscal, et qui interviendra à l'automne et probablement lors du CAM qui aura lieu au mois de novembre. Voilà le calendrier tel qu'aujourd'hui il est envisagé.

Voilà pour les éléments de réponse, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. J'y ajouterai deux mots parce que tout a quasiment été dit.

Déjà pour Madame DESBUREAUX : il n'y a pas de surprise sur votre intervention. J'étais persuadé qu'évidemment vous évoqueriez le fait que nous avons trop investi sur le mandat précédent. Vos camarades, dans le mandat précédent, avaient d'ailleurs déjà évoqué l'idée que nous investissions trop. Donc, il y a au moins... Vous êtes dans la ligne. Je ne critique pas ; je constate.

Mais sauf que ce n'est pas prendre en compte ce que nous avons toujours indiqué : c'est qu'il fallait à tout prix réveiller la belle endormie et relancer une politique d'investissement.

Et vous oubliez sans doute que quand des collectivités, quelles qu'elles soient et particulièrement la nôtre, investissent, c'est directement effectivement des retombées en termes d'activité et d'emploi. Et si le chômage a baissé pendant le mandat précédent, si le nombre d'emplois entre les emplois supprimés et les emplois créés est positif, ce n'est pas complètement un hasard. C'est assez souvent lié au niveau d'investissement que nous avons fait. Prenez simplement l'exemple de

ce qui se passe en matière de logement. Quand notre office public d'HLM réhabilite 4 500 logements, vous croyez que cela ne profite pas aux activités et aux entreprises locales ? Vous croyez qu'il n'y a pas des dizaines et des centaines d'emplois à la clé ?

Et c'est pour cela que dans ce que disait Monsieur VOULMINOT, je suis désolé, Monsieur VOULMINOT : nous continuerons d'aider les investisseurs parce que si nous ne continuons pas à le faire, c'est ainsi, ils choisiront d'autres lieux aussi. Nous sommes très vigilants sur le fait qu'ils respectent leurs engagements. Et je vais vous dire : depuis que ces politiques existent, et elles sont très anciennes, celles du soutien à l'économie, le plus souvent cela a abouti à plus de créations d'emplois que prévu. Donc, il n'y aura pas de changement. Je vous le dis d'avance ici.

Je sais bien que vous faites une question de principe de l'aide à ces épouvantables entreprises, mais on va aborder tout à l'heure un dossier sur Valéo. Croyez-vous qu'une seconde je vais regretter d'avoir été, avec d'autres partenaires, avec l'État, avec la région, etc. ... comment dirais-je... parmi ceux qui ont compris l'intérêt, l'intérêt de soutenir une entreprise qui derrière va maintenir non seulement ses effectifs mais probablement se développer. Adressez-vous, dans ce cas-là, aux salariés de cette entreprise et vous verrez qu'ils ont un avis un petit peu différent du vôtre.

Et puis, s'agissant de la Capitale européenne, ce sera évoqué très certainement dans le point qui y est consacré, mais vous l'avez dit vous-même, Madame DESBUREAUX, vous le savez, donc je ne sais pas pourquoi vous avez évoqué ce sujet-là : la Capitale européenne de la culture, c'est une candidature municipale. Comme Lille, Marseille n'avaient pas été elles-mêmes les villes candidates.

Mais bien entendu, dans l'hypothèse où nous serions retenus, l'agglomération, tout naturellement, sera aux côtés de la ville, d'une part, avec les réalisations qu'elle aura peut-être faites d'ici-là, qui conforteront d'ailleurs la place très importante de la culture dans notre agglomération. Et par ailleurs, dans l'année même de l'événement, c'est-à-dire 2028, à l'évidence l'agglomération aussi participera dans les animations diverses et événements qui seront créés à cette occasion.

Donc là, vous avez encore choisi de faire, de principe, un faux procès, puisque nous respectons tout simplement ce qu'il est logique de faire, c'est-à-dire d'aider la ville qui est candidate. Et bien évidemment, si vous jetez un œil sur les budgets qu'avaient évoqués Lille et Marseille, on ne sera certainement pas dans ces niveaux-là, je le dis d'avance. Mais c'est bien clair que l'agglomération, dans les deux cas, avait aidé la ville. C'est une évidence et nous ferons de même bien évidemment.

Un dernier mot : je ne sais pas si vous-même et d'autres vont nous faire sans arrêt le coup des promesses qui, dans votre tête, doivent être tenues dans l'année qui suit l'élection. Un programme, c'est sur 6 ans. Donc, on l'a déjà dit. Je le répéterai autant que nécessaire. Mais arrêtons de... C'est d'une certaine façon aussi comme cela qu'on décourage les citoyens. À faire croire aux citoyens que quand on fait un programme, dans les 6 mois qui viennent tout est réalisé, cela n'a jamais existé nulle part. Donc, il faut arrêter de raconter des sornettes. Il faut arrêter de tomber dans la démagogie, parce que cela, cela décourage vraiment les électeurs.

Voilà. Alors maintenant qu'on a répondu, je peux sortir, donner la présidence à Patrick DESSEAUX pour voter le compte administratif.

(Le président a quitté la séance à 19 h 15.)

9 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2020. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2020. APPROBATION.

M. DESSEAUX : Bien. Mes chers collègues, si vous n'avez plus d'observations à formuler, le président ayant quitté la salle, je vous propose donc d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020.

ADOPTÉ

Observations :

Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX, MM. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. METAY, Mme BELLINA ont voté contre.

M. DESSEAUX : Très bien. Donc, le compte administratif est donc approuvé à la majorité. Merci.

(Le président est revenu en séance à 19 h 16.)

M. DESSEAUX : Monsieur le Président, le compte administratif de l'exercice 2020 est donc approuvé à la majorité et nous vous remercions pour la bonne gestion de cet exercice.

M. GEST : Merci à Patrick DESSEAUX d'avoir brillamment présidé la séance et d'avoir obtenu un résultat à la hauteur de son talent.

11 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2020. AFFECTATION DES RÉSULTATS.

M. MERCUZOT : Il s'agit assez classiquement d'affecter les résultats à la section d'investissement. Je peux reprendre le texte de la délibération, si vous le voulez, mais...

M. GEST : Non, non.

M. MERCUZOT : Le sens est bien celui-là.

M. GEST : Très bien. Je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

MM. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. METAY, Mme BELLINA ont voté contre.

12 - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR SIGNATURE DU CONTRAT ÉLABORÉ PAR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN.

M. GEST : Je vous invite à m'autoriser à signer le contrat de relance et de transition écologique à intervenir avec l'État et dont la signature officielle interviendra samedi 2 juillet matin.

Ce contrat, dont le corps a été rédigé par le bureau d'études mis à disposition du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, comprend un diagnostic et

un état des lieux écologique, et ses annexes sont constituées de tous les contrats en cours avec l'État et des fiches-actions des collectivités.

Cela mérite quand même un petit mot d'explication pour vous dire que nous avons été saisis, il y a peu de temps – c'était au mois de mai, si j'ai bonne mémoire, à peu près – de la part de l'État, de la nécessité de préparer ce qui était à l'origine des CTE (Contrats de Transition Ecologique), qui étaient évoqués d'ailleurs au sein du pôle métropolitain que Pascal RIFFLART préside, et qui ont été transformés, compte tenu des circonstances, en Contrats de Relance et de Transition Ecologique. Et l'État nous a demandé de préparer un document dans le cadre du pôle métropolitain, mais qui recueille, comme je viens de le dire, les fiches-actions de chacune des 8 collectivités composant le pôle.

Nous étions à vrai dire un peu gênés de cette demande ultra rapide, notamment la nécessité de sa signature qui devait normalement intervenir avant le 30 juin, parce que nous-mêmes, vous le savez bien, cela vient d'être évoqué d'ailleurs, nous n'avons pas encore pris de décision sur notre programme prévisionnel des investissements.

Alors, nous avons donc décidé de lister dans nos fiches-actions toute une série d'opérations et nous avons obtenu qu'il y ait une clause de revoyure pour qu'avant la fin de l'année, nous puissions corriger les choses en fonction bien sûr des choix qui seront définitivement... comment dirais-je... adoptés d'ici là par notre assemblée.

Voilà pourquoi nous sommes appelés à voter, et Madame la Ministre de l'Ecologie nous a fait savoir qu'elle venait à Amiens samedi et qu'elle voulait signer ce contrat samedi en fin de matinée. Donc l'objet... comment dirais-je... de ce rapport est que vous m'autorisiez à signer un document qui est un document qui, pour l'heure, que je juge indicatif puisqu'il sera nécessairement corrigé en fonction des décisions que l'on sera amenés à prendre dans les semaines et surtout vers le mois de septembre/octobre. Voilà.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame THÉROUIN.

MME THÉROUIN : En effet, c'est un document qui est très partiel et sur lequel on reviendra à la fin de l'année. C'est une bonne chose.

Je ne sais pas si vous avez vu, mais *Le Monde* daté du 1^{er} juillet, c'est-à-dire aujourd'hui, nous indique, un an après, le bilan très mitigé du plan de relance de l'État. Alors, relance ou investissements d'avenir, telle est la question. Et en 2020, sur les 100 milliards d'euros, l'État annonçait mettre 30 petits milliards d'euros sur l'écologie, dont 1 250 000 sur la protection de la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Alors, vous allez sans doute me parler de décroissance ou d'économie de la cueillette. Alors, disqualifier l'adversaire politique, c'est un classique de la politique à papa, nous dit-on, alors on ne va pas se formaliser.

Toujours est-il que confiante et impatiente, j'ai épluché le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et c'est vrai que c'est un petit peu décevant, mais c'est un document-cadre qui doit poser, à terme, une stratégie globale pour le pôle métropolitain.

Alors, un espoir : cela commence bien avec le premier article puisqu'on évoque la préservation des ressources naturelles, la rénovation énergétique, le développement des énergies renouvelables, les filières locales en circuit court, les mobilités douces et un urbanisme moins consommateur en foncier.

Or, le projet de loi climat résilience, qui est toujours en discussion au Parlement, fixe, il est vrai, l'objectif de la zéro artificialisation nette en 2050 et celui de diviser de moitié le rythme d'artificialisation d'ici 2030. Alors, on parle de consommer moins de foncier et il faudra donner le mode d'emploi dans les annexes aux 135 hectares de terres agricoles qui disparaîtront prochainement grâce à Boréalia et à l'extension du pôle Jules Verne.

Dans ce contrat également, la logistique et les transports sont présentés comme étant la première des quatre filières d'excellence dans un contrat de relance et de transition écologique. Alors, considérant leurs conséquences sur l'écosystème, pour le Grand Amiénois, on est devant un sacré chantier.

Je vous partage aussi un étonnement, c'est que la filière textile est complètement absente des débouchés non alimentaires de l'agriculture. Je vous invite à lire le dernier dossier d'*Usine Nouvelle* consacré à la relance du textile en France. C'est notre mémoire ouvrière et cela pourrait être aussi notre avenir industriel et agricole.

Alors, ce contrat, en effet, est plus descriptif que prospectif, et à sa lecture on se demande si les territoires qui sont en situation plus fragile sont-ils plus prioritaires que d'autres ; quel sera le calendrier ; où sera la feuille de route et enfin quel sera le soutien de l'État, mais peut-être que la ministre nous éclairera ce samedi.

Alors, ce contrat de relance manque d'engagements concrets, mais Monsieur le Président, vous venez de l'indiquer, pour des investissements qui engagent le pôle métropolitain sur le chemin de la transition énergétique et écologique. Vous avez fait ce que vous avez pu à la demande expresse de l'État pour adopter ce contrat de relance à temps pour pouvoir le signer samedi avec la ministre. Alors gageons que l'avenant, qui sera présenté à nous fin 2021, soit nettement plus concret et plus ambitieux en termes écologiques pour les différentes intercommunalités du pôle métropolitain. En tout cas, nous, on est prêts à y travailler avec vous.

Dans l'attente, nous nous abstiendrons sur ce contrat de relance et de transition écologique.

M. GEST : Très bien. Plus que sur le fond d'ailleurs, c'est... Aujourd'hui, ce qu'on vous demande, c'est de vous positionner sur la forme, parce que ce que je vous demande c'est de m'autoriser à signer un document qui n'est pas définitif.

Par ailleurs, zéro artificialisation, ce n'est pas en 2050, c'est déjà pour... dans le cadre de la révision du SCOT. C'est-à-dire la révision du SCOT qui débute, là aussi menée au niveau du pôle métropolitain, c'est zéro artificialisation. Donc voilà. Et on en est parfaitement conscients.

Et vous allez répéter en boucle jusqu'à ce que nous installions les premières entreprises sur Boréalia que nous prenons des terres agricoles. Je considère tout à fait anormal que la loi s'applique rétroactivement sur des terrains qui ont été destinés, il y a plus de 20 ans, au développement économique. Ce sont des terrains qui ont été achetés dans ce but-là. Nous en avons besoin.

Et donc aujourd'hui, alors que je n'ai jamais vu une loi s'appliquer rétroactivement, sauf quand elle est vraiment prévue, là, franchement, on a quelque chose qui est, de mon point de vue, tout à fait anormal. Et donc, il n'est pas question de reculer sur ce dossier. Et il est faux de dire que cela contribue à l'artificialisation des sols. Tous les agriculteurs concernés par ce secteur savaient pertinemment depuis 20 ans ce qu'il y adviendrait. Voilà.

Et donc, pour le reste, vous pouvez trouver que c'est insuffisant encore, mais je vous dis qu'il faut garder espoir puisque ce n'est pas la mouture définitive et que... comment dirais-je... vous pouvez aussi être sceptique et relativiser les 30 petits milliards que vous avez évoqués tout à l'heure. Je trouve que 30 milliards, ce n'est pas petit. Vous le mesurerez sans doute lorsque l'État sera obligé de les rembourser. Voilà.

Donc, voilà ce que je souhaitais vous dire et donner la parole à Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole parce que je vous trouve modéré, pour une fois, sur l'artificialisation du sol, parce que Madame THÉROUIN, je me demande comment, dans 10 ans, quand vous aurez un jeune Amiénois au chômage et qui viendra vous voir en vous demandant pourquoi une entreprise ne peut pas s'installer sur Amiens à cause de l'artificialisation des sols, ce que vous lui répondrez.

C'est une situation, je pense que tout le monde doit en avoir conscience, qui est historique dans l'histoire d'Amiens. C'est la première fois qu'on dit à une métropole, et en gros aux autres métropoles en France, que si des entreprises ou des Amiénois d'ailleurs souhaitent développer leur entreprise, ils n'auront plus le droit de le faire à Amiens. On arrive même d'ailleurs au comble absolu. Si vous prenez Ynsect, qui est à fond dans la décarbonation, dans la révolution alimentaire, exactement tout ce que vous souhaitez. Si demain, ce qui d'ailleurs devrait être le cas, elle souhaite se développer, elle ne pourra pas.

Je vous l'ai déjà dit et on n'est pas sûr de... Je ne suis pas en train de vendre Boréalia ou l'espace Jules Verne. On a 10 ans devant nous. 10 ans et encore si la situation économique est un peu moins bonne, ce que je ne souhaite pas, qu'aujourd'hui parce que si on est à peu près sur le rythme d'aujourd'hui, ce n'est pas 10 ans, c'est 6 ou 7 ans à peu près, entre l'espace Jules Verne et Boréalia, de ressources foncières. Après, on ne saura plus installer une entreprise sur Amiens.

Alors, je sais ce que vous allez me répondre : pourquoi vous ne prenez pas telle friche industrielle ? Alors, cela veut dire qu'il faut souhaiter la mort d'une entreprise déjà pour espérer en construire une autre à la place. Bon.

En plus, vu aujourd'hui l'exigence technologique, l'exigence écologique, il y a un paquet... Bien sûr qu'on va chercher sur les friches industrielles à trouver des solutions, mais ce n'est certainement pas une réponse par rapport aux besoins en emplois et aux besoins de développement économique d'une grande métropole sur Amiens.

Sincèrement, vu les dégâts que cela va faire dans l'ensemble des métropoles françaises, la pression sociale qu'il y aura dans toutes les villes, on aurait 3 % de chômage à Amiens, j'entends bien, on pourrait être extrêmement dédaigneux vis-à-vis de l'emploi qui arriverait sur Amiens, voire extrêmement qualitatifs, faire le tri, je prends untel, je ne prends pas untel. Avec plus de 10 % de chômage, je ne vois pas comment cela peut tenir. Donc, je n'imagine pas que ces dispositions législatives puissent tenir.

J'imagine bien entendu que c'est important aujourd'hui de... Je comprends bien les messages qu'on peut passer à la population aujourd'hui sur l'artificialisation des terres. Ce sont des sujets importants. Donc, je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a pas besoin d'amélioration ou de nouvelles dispositions législatives ou de freiner ou pas... ou de freiner tel ou tel développement.

Mais je pense que là on est vraiment, quand on connaît la situation de chômage à Amiens et notamment la situation de chômage des jeunes (40 % à la sortie d'un Bac Pro ; 60 % à la sortie d'un CAP) et que dans... pas tout de suite heureusement, mais dans 6 ou 7 ans, on aille leur dire

qu'on ne peut pas leur donner un emploi, qu'on pourrait, qu'il y a une entreprise à la porte d'Amiens, que telle ou telle entreprise d'Amiens veut se développer et qu'on ne peut pas le faire à cause de l'artificialisation des sols alors que ces jeunes, ils verront ces milliers d'hectares autour de leur ville où, moyennant le respect de certaines conditions écologiques, on pourrait s'installer, cela me paraît tellement insensé que je n'imagine pas que les législateurs à venir puissent maintenir de telles dispositions.

M. GEST : Merci, cher collègue, de ces propos frappés au coin du bon sens.

Je voudrais juste ajouter une dernière chose à l'attention de Madame THÉROUIN. Lorsqu'on a commencé à travailler sur ce dossier-là, on a regardé dans le détail quand s'étaient faits les achats de terres. Ils ont commencé effectivement il y a une vingtaine d'années. Le principe même de la zone a commencé à ce moment-là. Mais la plupart des achats se sont faits à un moment où vous exerciez d'éminentes fonctions au sein du conseil municipal d'Amiens et à ce moment-là, sans doute, n'aviez-vous pas encore été piquée à la fibre... comment dirais-je... que vous développez aujourd'hui puisque je ne me souviens pas, et personne ne s'est souvenu, de vos interventions pour critiquer les positions prises par le maire président du conseil d'Amiens Métropole. Par conséquent, il ne faut pas avoir des positions à géométrie variable. Il faut essayer d'avoir une position qui soit aussi dans l'intérêt, au bout du compte, de l'ensemble de nos concitoyens qui attendent de nous non pas qu'on crée nous-mêmes des emplois, mais que l'on fasse en sorte de favoriser ceux qui peuvent en créer. Et cela, c'est uniquement les entrepreneurs de ce pays. Voilà.

Donc, je vais mettre aux voix ce... Oui, Madame THÉROUIN.

MME THÉROUIN : Cela fait 20 ans que je fais de la politique et cela fait 20 ans que je suis militante écologiste en effet. Donc, je ne l'ai pas appris, je n'ai pas été piquée comme certains depuis peu. Donc, rassurez-vous là-dessus.

Pour autant, lors de mes nombreuses interventions sur le projet Boréalia, en effet, j'ai rappelé que mes amis de l'époque, entre 2008 et 2014, avaient constitué la réserve foncière et avaient continué la réserve foncière. Sauf qu'à l'époque, ce qui avait été dessiné, c'était une zone d'activité économique à vocation d'éco-activités et donc pour des activités à haute valeur ajoutée environnementale. Ce qui n'est pas du tout ce qui est dans le projet actuel de Boréalia 2 et cela, je l'ai dit lors de mes nombreuses interventions sur le sujet de Boréalia 2. Donc, ce que vous annoncez est totalement déformé, on va dire, pour être polie. Que par ailleurs, le monde a changé.

M. GEST : Ah oui !

MME THÉROUIN : Oui. Si mes convictions politiques n'ont pas changé, le monde a changé. Donc, on ne peut plus faire de la politique maintenant comme à la fin du XX^e siècle. C'est juste cela qu'il faut rappeler.

Et les législateurs vont pouvoir se positionner, puisque le projet de loi climat résilience est actuellement en débats. Donc, vos représentants et vos amis sans doute voteront contre l'artificialisation des sols. Mais en tout cas, cela va dans le sens de l'Histoire : c'est que les terres agricoles sont faites pour nourrir les familles ; pas pour y installer divers entrepôts.

Et en effet, il faut reconstruire la ville sur la ville. C'est vrai que les friches industrielles sont de moins en moins nombreuses. Il y avait un très beau colloque, un grand séminaire de l'ADUGA sur la question avec le pôle métropolitain aujourd'hui. Malheureusement, je travaillais, je n'ai pas pu y assister, mais on n'est pas très invités aux travaux du pôle métropolitain. Mais cela, c'est un autre sujet.

Toujours est-il qu'à l'avenir il y aura aussi beaucoup de friches commerciales. Il n'y aura pas que des friches industrielles parce que le modèle d'hypermarché français est aussi terminé. Donc, cela aussi, le monde évolue. Donc à terme, il y aura d'autres friches et il faudra encore reconstruire la ville sur la ville et arrêter d'étendre, et c'est pour cela qu'il nous faut un PLUI aussi. Désolée, on est toujours obligés de raconter un petit peu la même chose, donc...

En tout cas, le monde change. Voilà. C'est le message que je voulais faire passer.

M. GEST : Cela, à vous écouter, je n'en doute pas un instant. Monsieur RIFFLART a demandé la parole.

M. RIFFLART : Oui, très succinctement. Là, j'interviens en fait en tant que président de pôle et donc j'essaie de me détacher un petit peu de mes autres casquettes.

Je voulais dire que le fonctionnement du pôle, c'est avant tout quelque chose de transpartisan quoi, c'est-à-dire qu'il y a toutes les tendances qui sont réunies dans le pôle. Et le CRTE, ce n'est pas spontanément que le pôle a été investi de la signature du CRTE. C'est-à-dire que l'unité de base qui devait signer le CRTE, ce sont les EPCI. C'est-à-dire que ce sont les EPCI, les 8 EPCI donc du pôle métropolitain, et même si cela n'a pas été simple, qui ont décidé collectivement de confier la signature de ce contrat au pôle métropolitain.

Donc moi, je ne vais pas rentrer dans ce débat sur Boréalia. Je pense qu'il pollue un petit peu le sujet. Ce n'est pas le sujet.

Je voudrais dire simplement aussi que les fiches, les fameuses fiches-actions dont a parlé le président d'Amiens Métropole, il n'y a pas qu'Amiens Métropole qui a déposé des fiches-actions. L'ensemble du territoire a déposé des fiches-actions. Le pôle n'est pas porteur de projet. Ce n'est pas sa mission. Il est là pour recenser les projets sur le territoire, en toute d'ailleurs... comment dirais-je... en toute transparence et sans absolument pas... sans intervenir sur la nature de ces projets. Nous ne sommes pas là pour les juger. Et je voudrais quand même vous dire qu'il y a quand même 500 millions d'euros de fiches qui ont été recensés sur l'ensemble du territoire et qui vont faire l'objet du document qui sera peut-être révisé en effet, en tout cas du document-cadre de ce CRTE. Donc, je ne pense pas que ce soit un petit effort qui soit fait par les EPCI.

D'autant plus que dans le CRTE, ce n'est pas le contrat de relance tout court ; c'est le contrat de relance et de transition écologique. C'est-à-dire qu'il n'est pas possible, il n'est pas imaginable que des fiches soient retenues si elles ne remplissent pas les deux grands paradigmes de ce contrat : c'est un d'être issu d'une démarche qui est une démarche collective et de cohérence territoriale, et deux qu'elles ne comportent pas le volet de transition écologique. J'ai modestement l'impression que cela va être un temps très, très important en matière de transition écologique.

Encore une fois, je ne rentrerai pas dans le débat sur la zéro artificialisation. J'ai une conviction qui est la mienne. Je pense qu'ici elle est exprimée au sein du pôle. On travaille sur cette... Enfin, je mélange ma conviction, je la partage avec certains en débats, mais je pense que s'attacher uniquement à ce CRTE, enfin un débat sur ce CRTE en considérant, encore une fois, Boréalia qui me paraît plutôt, je dirais, un artifice polémique politique, qu'issu d'une vraie démarche en faveur d'une transition écologique concernant ce CRTE.

M. GEST : Merci, mon cher collègue.

De toute façon, je respecte tout à fait les points de vue des uns et des autres et également celui de Madame THÉROUIN. En revanche, je n'accepterai jamais que vous répétiez à l'envi que déjà

l'utilisation de ces terrains est prédestinée. Ce n'est pas vrai. C'est un mensonge, car vous ne savez pas, pas plus que moi, aujourd'hui, qui s'installera sur ces terrains. Donc, arrêtez d'alimenter des rumeurs qui n'ont aucune raison d'être. Voilà.

Donc maintenant, je peux remettre aux voix ce contrat de relance, en tout cas l'autorisation de signature pour samedi matin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Observations :

Mmes THEROUIN, BECKER, MM. DECAVE, PRADAT se sont abstenus.

MM. BARA ET VOULMINOT, Mmes DELAHOUSSE et SAVARIEGO étaient absents au moment du vote.

13 - PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ÉLABORATION ET DE SUIVI. DÉSIGNATION DES MEMBRES.

M. GEST : Les membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, créée en 2017, ont été renouvelés et désignés au conseil d'Amiens Métropole du 16 juillet 2020.

Pour rappel, les élus métropolitains désignés sont Madame Isabelle SAVARIEGO (en tant que présidente), Monsieur Bruno BIENAIMÉ, Monsieur Bernard BOCQUILLON et Monsieur Éric MAQUET.

Il convient cependant de procéder à des modifications dans la nomination des autres membres en ne précisant que leurs fonctions, à savoir :

- le directeur général adjoint de l'Aménagement du Territoire d'Amiens Métropole,
- un représentant du Conseil Régional des Hauts-de-France,
- et un représentant de l'ADEME.

Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - VILLE D'AMIENS. SERVICE PETITE ENFANCE. FERMETURE DE LA CRÈCHE FAMILIALE LE NUAGE ET SUPPRESSION DES POSTES. TABLEAU DES EFFECTIFS. MODIFICATION.

MME FOURÉ : Il s'agit de travailler sur le sujet de la fermeture de la crèche familiale Le Nuage, donc qui est un service de la ville d'Amiens.

Donc, je rappelle avant toute chose que c'est l'exemple type de ce que l'ensemble du personnel municipal est mutualisé et que tout le personnel est donc un personnel officiellement métropolitain, même s'il ne fait des tâches qu'exclusivement pour la ville d'Amiens. C'est ainsi que toutes nos crèches sont composées d'agents qui travaillent pour la ville, mais qui reçoivent une fiche de paie Amiens Métropole. C'est la raison pour laquelle cette délibération passe au conseil d'Amiens Métropole, après être passée naturellement au conseil municipal d'Amiens la semaine dernière.

Alors, sur le constat de la baisse de la natalité, de l'augmentation de l'offre d'accueil et de la faible demande constatée pour ce type d'accueil, la ville d'Amiens a décidé de fermer définitivement la crèche familiale Le Nuage à compter du 1^{er} septembre 2021. Le conseil municipal réuni le 24 juin a d'ailleurs délibéré en ce sens. Il y a lieu d'en tirer les conséquences et de supprimer l'intégralité des postes du tableau des effectifs. C'est ce que je vous propose de faire ce soir.

Et pour bien informer l'ensemble des élus métropolitains hors Amiens, je veux préciser deux choses.

Une crèche familiale, c'est en réalité des assistantes maternelles qui se réunissent régulièrement avec une éducatrice de jeunes enfants, une puéricultrice. Donc, c'est un modèle qu'on appelle crèche familiale mais qui n'a de la crèche que le nom, puisqu'en réalité c'est bien un mode d'assistantes maternelles.

Et puis, je veux préciser naturellement que l'ensemble du personnel concerné a été reçu en entretien individuel par le service des ressources humaines et que chacune de ces personnes, puisque ce sont toutes des dames, chacune de ces personnes a retrouvé un poste, donc soit certaines sont parties en retraite ou vont partir en retraite cet été. Et toutes celles qui ne sont pas en âge de partir en retraite, ont été, ont retrouvé un emploi conforme à leurs vœux, soit dans les crèches de la ville, donc comme éducatrices de jeunes enfants et donc dans nos crèches, soit comme agents dans les écoles et singulièrement comme ATSEM dans nos écoles maternelles. Voilà. Je voulais préciser cela pour que chacun soit rassuré.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

*M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX, Mme THEROUIN, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT ont voté contre.
Mme BECKER était absente de la salle au moment du vote.*

15 - AMIENS. SÉCURISATION DU POINT ÉCOLE JULES VERNE SUR LA RUE D'ABBEVILLE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Amiens Métropole souhaite sécuriser le point école Jules Verne situé rue d'Abbeville à Amiens, considéré d'ailleurs comme très dangereux, pour un montant de 300 000 € TTC, avec une participation de la ville d'Amiens estimée à 75 000 €.

Conformément à l'aménagement type validé en 2018, un plateau surélevé serait réalisé en enrobé jaune, ainsi que la mise en place du mobilier et des matériaux des points écoles (barrières bleues, panneaux trirflash, totem d'éclairage, marquage du mot « ECOLE » et matériaux modulaires en béton pour les trottoirs).

Compte tenu de la présence d'une voie bus, un ilot supplémentaire serait créé pour que la traversée piétonne puisse se faire en 3 temps.

Enfin, pour éviter les manœuvres sur le passage piéton, des places de stationnement seraient supprimées.

Les travaux pourraient démarrer cet été afin de diminuer les perturbations en période de rentrée scolaire. Néanmoins, des perturbations sur le trafic seront à prévoir jusqu'au mois d'octobre.

Je vous propose d'approuver ces aménagements et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de fonds de concours à intervenir.

M. GEST : Questions sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets au vote.

Observations :

Mme DESBUREAUX a voté contre

ADOPTÉ

16 - CHARTE DU DIALOGUE SOCIAL. PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL. APPROBATION.

M. GEST : La parole à Madame FOURÉ pour le point 14.

MME FOURÉ : 16, Monsieur le Président.

M. GEST : Vous avez sûrement raison.

MME FOURÉ : Le point 14, c'était la fermeture de la crèche familiale.

M. GEST : Parce que j'avais aimé le 14, c'est pour cela.

MME FOURÉ : Oui mais non.

M. GEST : C'est le 16.

MME FOURÉ : Là, on va passer au point 16.

Alors, le protocole local sur l'exercice des droits syndicaux actuellement utilisé dans la collectivité date de 1981 et je n'ai pas besoin donc de préciser qu'il ne répond plus ni à la législation actuellement en vigueur, qui est plus précise que celle de 1981, ni à une gestion moderne du dialogue social et de l'exercice du droit syndical, ne serait-ce que parce qu'en 1981 on n'avait pas, par exemple, parlé et traité de la question de l'informatisation pour des raisons évidentes. Et que donc, il y avait lieu de toiletter ce protocole local qui en outre n'avait pas de valeur juridique puisqu'il n'avait jamais été approuvé en conseil municipal.

Il vous est donc proposé d'approuver une charte fixant les règles générales et les modalités d'un dialogue social constructif, et le protocole d'exercice du droit syndical inscrivant les droits syndicaux dans un cadre légal et réglementaire, donc conforme à la loi. C'est la moindre des choses.

Ce règlement prendrait effet au 1^{er} janvier 2022.

Alors, je dois vous préciser qu'évidemment ce protocole a fait l'objet de réunions de négociation et de concertation avec les six organisations syndicales présentes au sein de notre collectivité, et cela a abouti à la version définitive présentée au comité technique qui a eu lieu le 8 juin dernier.

Donc, quelques mots sur le contenu de ce protocole.

Donc, il a toiletté les... comment... les besoins donnés aux organisations syndicales, notamment en matière d'informatique, je le signalais, mais il a aussi cherché à mettre en place un système à la fois conforme à la loi et strictement égalitaire entre les organisations syndicales, en leur laissant évidemment une liberté d'utiliser leurs autorisations d'absence comme elles l'entendent.

Donc, si certaines organisations syndicales entendent décharger complètement un agent ou plusieurs agents de travailler pour que cet agent soit exclusivement consacré au travail syndical, l'organisation syndicale peut le faire. Mais si elle préfère faire autrement et si elle préfère, par exemple, qu'il y ait davantage d'agents qui soient impliqués dans le dialogue social mais qui continuent à travailler et qui ne passent que quelques heures par semaine pour leur organisation syndicale, elles sont libres de le faire. Autrement dit, on leur octroie un nombre d'heures d'autorisation d'absence en fonction de leur représentativité telle qu'elle résulte des élections internes qui ont lieu dans notre collectivité.

Une précision toutefois parce que certaines organisations syndicales ne sont pas représentées dans les instances paritaires. Donc, en année d'élection au sein de la collectivité, il est prévu de doter chaque organisation syndicale d'un nombre d'heures de décharge supplémentaires pour leur permettre de faire campagne de manière égalitaire entre toutes ces organisations.

Voilà ce que je pouvais dire.

Donc, cette délibération est passée en comité technique. Je vous rappelle qu'en comité technique ne votent que les représentants des organisations syndicales, et donc le résultat du vote a été, je me tourne vers le DG pour m'en souvenir, c'était 5 pour, 5 voix pour et 6 voix contre.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. GEST : Merci. Questions ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Comme la plupart des syndicats se sont prononcés contre cette nouvelle charte du dialogue social lors du comité technique, je ne voterai pas cette dernière.

Je ne vois pas l'intérêt de ne pas maintenir le protocole de 1981. Cela est tout à fait possible dans le cadre de la libre administration des collectivités territoriales.

Il s'agit bien là d'un choix politique : celui d'affaiblir ou de renforcer la qualité du dialogue social.

Je comprends la nécessité d'ajouter des points sur l'utilisation des outils informatiques, mais c'était là la seule modification nécessaire.

Cette charte signerait la fin de l'équivalent temps plein pour les secrétaires de syndicat, la fin de l'autorisation d'absence pour les bureaux et conseils, et la perte de milliers d'heures syndicales.

M. GEST : Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Brigitte FOURÉ va répondre.

MME FOURÉ : Quelques mots pour répondre et pour dire tout simplement que la façon dont les autorisations syndicales d'absence étaient données était inégalitaire, puisqu'une organisation syndicale, si elle voulait, je vais être très claire, si elle voulait avoir un bureau composé de 50 personnes qui étaient autorisées tous les lundis matin à se réunir en bureau, elle le pouvait, tandis que d'autres organisations syndicales qui étaient dans un bureau de 7 ou 8 personnes se réunissaient à 7 ou 8 personnes. Donc, il y a eu, à l'évidence, des... Comment dirais-je en langage

politiquement correct ? Je dirais une distorsion en tout cas entre les différentes organisations syndicales qui n'a pas lieu d'être.

Et donc, je pense que c'est logique que nous, nous traitions toutes les organisations syndicales de la même façon sans avoir de... sans émettre de notre côté de préférence pour telle ou telle organisation syndicale, et sans donner donc de droits supplémentaires à telle ou telle organisation syndicale, tout simplement.

Donc, il s'agit de remettre de l'équité et de l'égalité entre l'ensemble des organisations syndicales. Cela me semble aller dans le bon sens et en tout cas la devise de notre République, c'est : « Liberté, égalité, fraternité ».

M. GEST : Très bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

Mme DESBUREAUX, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme NOUAOUR, Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT ont voté contre. MM. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. METAY, Mme BELLINA se sont abstenus.

17 - BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE. MARCHÉ DE TRAVAUX N°2017_02382 LOT 7. SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AMIENS MÉTROPOLÉ. GROUPEMENT DERICHEBOURG. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. RENAUX : Le marché de travaux n°2017_02382 relatif au projet de Bus à Haut Niveau de Service d'Amiens Métropole avait été notifié au groupement DERICHEBOURG ENERGIE E.P. SA, COMATIS SAS, LACROIX TRAFFIC SAS le 20 octobre 2017 pour la réalisation des travaux afférents au lot n°7 « Signalisation Lumineuse Tricolore sur la communauté d'Agglomération Amiens Métropole ».

Suite à la décision de réception, le groupement a transmis son projet de décompte final accompagné d'un mémoire en réclamation.

À l'issue d'échanges entre Amiens Métropole et le groupement et afin de préserver les intérêts de chaque partie, un accord a été trouvé aboutissant à la diminution des montants sollicités dans la réclamation.

Ainsi, je vous propose de verser la somme de 350 000 € HT au titre de la réclamation et d'ajouter la somme de 310 000 € HT correspondant aux quantités exécutées par le groupement.

Il convient donc d'approuver le protocole actant le paiement de 660 000 €.

M. GEST : Merci. Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

MM. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. METAY, Mme BELLINA ont voté contre.

Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, Mme DESBUREAUX et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme NOUAOUR se sont abstenus.

18 - VALÉO EMBRAYAGES. PROJET TRIPLE EMBRAYAGE HUMIDE. AIDE FINANCIÈRE À L'INVESTISSEMENT EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Bon, pour une fois, c'est une délibération qui devrait faire plaisir à l'opposition puisqu'on est au cœur de la transition écologique et c'est la suite de l'annonce historique de décembre concernant Valéo.

Donc, l'entreprise Valéo, comme vous le savez, est installée sur l'Espace Industriel Nord, est spécialisée dans la fabrication de systèmes d'embrayage pour l'industrie automobile avec près de 900 collaborateurs, dont, c'est plutôt singulier à Amiens, un peu plus de 150 qui sont des chercheurs ou des spécialistes en recherche et développement.

L'entreprise doit donc s'engager dans une mutation technologique pour s'adapter au secteur automobile. Vous savez qu'aujourd'hui on a 80 % de moteurs thermiques et 20 % de motorisation hybride ou électrique, et en 2030, donc c'est dans pas longtemps, peut-être même d'ailleurs un peu avant étant donné les réglementations européennes et les réglementations en cours dans plusieurs grandes villes, on va inverser, c'est-à-dire 80 % de véhicules à motorisation hybride ou électrique et 20 %, une sorte de reliquat, de véhicules thermiques. C'est une mutation donc très concrète, puisqu'au mois de décembre, Valéo a confirmé avoir obtenu un appel d'offres majeur, le premier, pour la fabrication de ce qu'on appelle des "triples embrayages humides", donc terme technique, mais qui consiste en fait à permettre la motorisation hybride. C'est un marché de près d'un milliard d'euros sur 10 ans. Et cette commande et celles à venir, puisqu'on peut penser que la première en amènera d'autres, imposent une modification complète du site.

Vous parliez de construire la ville sur la ville. Madame, vous allez être satisfaite puisque c'est construire l'entreprise sur l'entreprise.

Alors, cela dit, évidemment, cette mutation complète du site de Valéo nécessite beaucoup d'investissements, donc 75 millions d'euros plus exactement, avec une soixantaine de millions d'euros d'investissements productifs et environ 16,5 millions de recherche et de développement à la fois pour le triple embrayage, mais aussi pour des boîtes de vitesse à deux rapports. C'est-à-dire que l'usine Valéo d'Amiens pourra se positionner aussi bien sur les véhicules hybrides que sur les véhicules électriques pourtant sans embrayage, mais grâce aux recherches effectuées sur les boîtes de vitesse de rapport. Ce qui est assez formidable pour Amiens, enfin pour la France d'abord, pour Amiens et pour les salariés de Valéo évidemment.

Compte tenu de l'importance de ce projet pour l'ensemble du secteur automobile français et pour Amiens en particulier, pour la région Hauts-de-France, pour la métropole, un cofinancement du volet recherche et développement a été étudié depuis l'origine du projet et plusieurs mois avant qu'il ne soit rendu public.

Sur un volume total de dépenses de recherche de 16,4 millions, dont 12,8 millions éligibles, les cofinancements publics mobilisés s'établiraient comme suit :

- la région Hauts-de-France pour 1 million d'euros ;
- l'État, dans le cadre du plan de relance automobile, pour 1,1 million d'euros ;
- les fonds européens, le FEDER, pour 2,4 millions d'euros ;

- et Amiens Métropole pour 1 million d'euros.

Deux petites informations :

La première, c'est que le démarrage de la production est prévu en 2025. Cela peut paraître long, mais c'est effectivement le temps qu'il faut pour reconstruire totalement le site Valéo sur le site Valéo et donc progressivement monter en puissance sur la production de ces triples embrayages hybrides, donc au détriment du métier historique de Valéo sur les embrayages classiques.

Autre élément quand même à avoir en tête par rapport au million d'euros qu'on va vous solliciter : c'est que chaque année, la zone industrielle Nord, c'est à peu près 14-15 millions de recettes fiscales. Donc, quand vous connaissez la taille de Valéo, vous imaginez à peu près ce que cela peut représenter en termes de ressources fiscales qui reviennent à la métropole. J'ajoute que c'est environ, en termes de pouvoir d'achat, si on considère 800-900 salariés, 50 millions d'euros par an de pouvoir d'achat par rapport au maintien et, espérons-le d'ailleurs, à moyen/long terme, un développement du site de Valéo.

Donc, en vertu de ce qui précède, de cet enjeu essentiel pour le territoire et l'agglomération, suite à cette annonce tout à fait historique pour l'économie d'Amiens, je vous invite à vous prononcer sur la présente demande de subvention et sur les projets de délibération et de convention qui sont joints. La dépense étant imputée sur l'enveloppe « aide aux entreprises ».

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Des questions ? Monsieur DESCHAMPS a la parole.

M. DESCHAMPS : Plutôt qu'une question, c'est une prise de parole sur ce sujet important. C'est une très bonne nouvelle que nous ayons sur notre territoire une belle entreprise comme celle-là qui fait une demande d'aide de la collectivité pour de la recherche et développement. C'est assez rare que nous ayons sur notre territoire des entreprises qui sont sur la recherche et le développement. Et si on regarde dans le monde, pas seulement en France, les secteurs, les villes, les lieux, les régions qui réussissent, qui réussissent économiquement, qui réussissent sur l'emploi, ce sont à chaque fois des régions où beaucoup a été misé sur la recherche et le développement qui sont la source après de tout un conglomerat d'entreprises qui se greffent, qui vivent, qui se développent, qui recrutent et qui créent de l'emploi. Et avoir cela à Amiens, sur la métropole, c'est formidable.

Et ce que nous pouvons regretter, mais cela va ressembler à ce que vous avez dit, Monsieur le Président, tout à l'heure sur l'abstention, c'est la méconnaissance que peuvent avoir certains Amiénois ou en tout cas habitants de la métropole sur ce type de pépite que nous avons sur notre territoire. Je sais que ce n'est pas faute d'essayer. On voit des articles qui paraissent dans le JDA, on voit sur les sites Internet de la ville et de la métropole, on en parle. Mais voilà, je n'ai pas la solution miracle. Je pense que vous ne l'avez pas non plus, sinon il y a longtemps qu'on aurait... qu'on ferait plus. Mais il me semble vraiment, vraiment important de faire beaucoup pour dire, tout simplement pour dire que nous avons cela sur notre territoire et que c'est important.

Donc voilà, nous allons évidemment voter pour cette délibération.

M. GEST : De même, mon cher collègue, qu'en écoutant les deux jours d'université d'été de l'économie amiénoise, c'est important de connaître aussi ce que font les entreprises les plus importantes de notre agglomération en matière de transition écologique. C'est comme cela que l'on peut mener le développement de la croissance tout en respectant les éléments d'écologie qui nous sont nécessaires.

Je crois que Monsieur DECAVÉ m'a demandé la parole.

M. DÉCAVÉ : Bonsoir. À la lecture de la présente convention et malgré les éléments apportés en commission, un certain nombre de doutes n'ont pas été levés. L'opportunité et la nécessité du versement de cette subvention accordée à un grand groupe international tel que Valéo continue de questionner.

Ce type d'aide aux entreprises donne bien souvent une impression de concurrence entre les territoires. Vous le disiez tout à l'heure, Monsieur le Président : quand on ne donne pas aux investisseurs, ils choisissent d'autres territoires pour l'implantation de nouveaux sites, avec une efficacité qui peut parfois être limitée pour le développement du territoire.

Une commission d'enquête parlementaire récente a rendu un avis détaillé sur la question des aides publiques aux entreprises. Les travaux de cette commission n'ont a priori pas été rapportés par de dangereux députés gauchistes ou bien amish. Je ne pense pas non qu'ils aient siégé dans cette assemblée entre 2008 et 2014, puisqu'ils sont essentiellement issus de la République en Marche et des Républicains.

Il est bien sûr, dans leurs travaux, question des 140 milliards d'euros par an distribués aux entreprises dans le cadre des différents plans mis en œuvre par l'État, mais les conclusions n'en demeurent pas moins intéressantes pour nous, puisqu'elles insistent sur la nécessité des conditionnalités environnementales, sociales et en termes de gouvernance à de pareilles aides, pour des raisons autant politiques que démocratiques. Il est bien sûr ici question d'un montant bien moins grand que celui évoqué précédemment, qui n'est pour autant pas négligeable à l'échelle de la situation financière de notre métropole : un million d'euros, autant que toute la région Hauts-de-France.

Alors, nous entendons bien qu'il s'agit ici d'une subvention de travaux de recherche et développement et de l'intérêt qu'ils peuvent avoir, et qu'un effort de lisibilité est fait dans la convention avec, je cite, « l'ouverture des registres du personnel à la collectivité qui n'est pas en soi une garantie pour l'emploi à moyen terme ».

Pour que le financement de cette ouverture de site constitue un réel levier dans une dynamique de relance, il faut clarifier les critères retenus comme vertueux par la métropole sur le plan écologique, social et de la gouvernance. Cela nous paraît nécessaire et urgent.

C'est pourquoi, sur cette délibération, nous nous abstenons.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, juste pour compléter les propos de Monsieur DECAVÉ que j'approuve, quelques chiffres : en février 2020, la Banque européenne d'investissement a approuvé une enveloppe de 600 millions d'euros au bénéfice de l'équipement automobile Valéo. Pour 2021, Valéo propose 50 % d'augmentation pour le versement de dividendes aux actionnaires. L'année dernière, malgré la crise, ce sont 88 millions d'euros qui ont été versés aux actionnaires. Le chômage partiel payé par nos impôts a permis à Valéo de bénéficier de 110 millions d'aides gouvernementales, et en même temps Valéo a réduit ses provisions retraite de 63 millions d'euros.

Donc, je comprends l'intérêt de soutenir l'emploi et la recherche sur le territoire de la métropole, mais un million pour Valéo, n'est-ce pas plutôt de la figuration coûteuse pour nous et peu significative pour eux ?

M. GEST : D'autres interventions ? Non. Bon, je crois que ce n'est pas la peine de débattre davantage sur ce dossier qui ne nous mettra jamais en accord. Je voudrais simplement que vous

mesuriez que cette intervention profite déjà au millier de salariés de l'usine Valéo d'Amiens ; qu'elle permet d'avoir une visibilité d'au moins une dizaine d'années sur le site lui-même de Valéo ; que c'est effectivement sur de la recherche et du développement ; que nous avons beaucoup de chance d'avoir des entreprises qui ont un centre de recherche et de développement. C'est particulièrement important et cela a joué beaucoup dans le succès de cette affaire et que... comment dirais-je... décidément vous n'avez pas compris que là, il ne s'agissait pas éventuellement que l'entreprise aille ailleurs. Il s'agissait, d'une part, que ce soit une entreprise d'Amiens et non pas une entreprise allemande qui bénéficie du marché en question lié à l'investissement à réaliser, et qu'en revanche, la non-réalisation de ce marché pouvait éventuellement avoir des conséquences à terme, vu l'évolution de l'automobile de manière générale, pour l'entreprise elle-même. Voilà ce qui... Quand on est confrontés à cela et qu'on a à l'esprit les 1 000 salariés de l'entreprise, c'est cela qui nous dirige et qui fait que nous avons fait en sorte de mobiliser tout le monde, la région, l'État, et je les remercie au passage d'avoir su justement faire en sorte de mener ce débat comme il le fallait et d'aboutir au résultat que Valéo a obtenu.

Je mets aux voix ce rapport. Oui, Marc.

M. FOUCAULT : Pardon, je voulais répondre. Ce sont des bonnes nouvelles qui ont été annoncées. Si vous dites que Valéo a des actionnaires, c'est formidable, parce que c'est ces actionnaires qui permettent à Valéo de développer de l'emploi à Amiens. Donc, c'est une excellente... Enfin, tous les chiffres que vous avez annoncés sont des très, très bonnes nouvelles pour Amiens. C'est quoi les chiffres que vous donnez ? C'est la réindustrialisation. C'est exactement ce que tout le monde souhaite. C'est la souveraineté. On ne parle pas d'un groupe japonais ou américain. On parle d'un grand groupe français qui est aidé par l'État, donc c'est une très bonne nouvelle. Et donc, on parle aussi d'un groupe qui est aidé par ses actionnaires. Les actionnaires, au lieu de le dépenser pour eux, ils le donnent à Valéo qui ensuite le réinvestit sur Amiens. Donc, plus vous donnerez des chiffres comme cela et en tout cas, moi, plus je serai content.

Monsieur DESCHAMPS a parlé de la recherche. Il a tout à fait raison parce que c'est un des vrais sujets sur Amiens. Je le remercie d'ailleurs d'être venu aux universités d'été de l'économie amiénoise. Vous mettez le doigt sur un vrai sujet. L'autre jour, le temps avait manqué quand l'opposition nous reprochait en gros de ne pas faire le tri dans les entreprises qui s'installaient sur Amiens, contrairement à d'autres villes, en parlant précisément de Boréalia. C'est parce qu'on n'a pas assez de recherche sur Amiens qu'on ne peut pas faire ce que vous souhaitez. Il ne faut pas oublier que l'université d'Amiens, c'est une université très récente ; que la plupart des grandes métropoles ont des universités bien plus anciennes avec des sites CNRS énormes. Amiens est arrivée bien après la bataille. C'est pour cela que vous avez toujours du mal à passer de la théorie à la pratique parce que vous imaginez des choses qui parfois n'existent pas sur Amiens et qui ne nous permettent pas de faire les difficiles en termes d'emploi.

Et donc aujourd'hui, c'est un dossier important. C'est un dossier surtout important pour les 900 salariés de Valéo. Mais c'est vrai que c'est aussi un dossier important parce qu'il peut permettre de faire comprendre aux Amiénois à quel point la formation c'est important, parce que derrière la formation, il y a la recherche et derrière la recherche, il y a l'emploi et des emplois de qualité que vous appelez de vos vœux. Sauf que pour avoir des emplois qu'on choisit et des emplois de qualité, il faut un potentiel, il faut investir dans un potentiel de recherche et qu'on a une université qui est encore jeune. Ce n'est pas toujours facile.

Pardon, Monsieur le Président, d'avoir repris la parole, mais c'était, je pense, un sujet important.

M. GEST : Bien. Avant de mettre aux voix, je précise que notre collègue Thomas DOREZ, qui pourrait parler mieux que personne de ce dossier, ne prendra pas évidemment part au vote. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Observations :

Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

M. DOREZ n'a pas pris part au vote.

M. GEST : Très bien. C'est important que ce soit répercuté aux salariés de Valéo.

19 - PLAN DE RELANCE COVID-19. DÉLÉGATION EXCEPTIONNELLE DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'AIDES AUX ENTREPRISES DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AMIENS MÉTROPOLÉ. PROLONGATION DE LA DURÉE DE LA CONVENTION. AVENANT N°2.

MME BRUNEL : Bonsoir à tous. Je me dépêche.

Lors du conseil du 16 juillet 2020, Amiens Métropole a acté son plan de soutien économique aux entreprises du territoire par la signature d'une convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-de-France à la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Pour faire face à cette crise sanitaire, Amiens Métropole et la ville d'Amiens ont décidé d'adopter, en complément des aides de l'État et de la région Hauts-de-France, une série de mesures pour aider les commerces et entreprises du territoire par la mise en place de nouveaux dispositifs d'aide.

Je ne vous rappellerai pas aujourd'hui ces dispositifs d'aide que nous avons longuement développés au cours des précédents conseils et également en commission économique.

Le 4 février 2021, nous avons approuvé l'avenant n°1 qui prolongeait les délégations de compétence jusqu'au 30 juin 2021.

Depuis, le conseil régional a décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021. C'est pourquoi je vous propose d'approuver cet avenant n°2.

M. GEST : Merci. Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - SOCIÉTÉ SIDEM. DEMANDE DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'AIDE À L'EMPLOI. AVENANT N°1.

M. FOUCAULT : Il y a deux délibérations qui se suivent, vous allez voir, qui sont du même groupe, un grand groupe amiénois et français, donc cela devrait vous plaire, installé sur Amiens de longue date.

Donc, le premier, le point 20, c'est l'entreprise SIDEM ELECTRICITE qui prévoyait, à partir de janvier 2019, l'embauche de 34 salariés en CDI et donc demandait une aide pour chaque emploi créé, et l'échéance était au 27 décembre 2021.

Comme un certain nombre d'entreprises qui restent bien portantes mais qui ont été malgré tout touchées par le Covid, l'objectif n'a pas été atteint puisqu'ils ont créé 15 emplois et l'objectif était de 34. Donc, ils nous demandent de pouvoir repousser leur demande jusqu'au 27 décembre 2022, sachant qu'en attendant cette date, évidemment, aucun euro ne leur est versé.

M. GEST : Merci. Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 - SOCIÉTÉ EMI. DEMANDE DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'AIDE À L'EMPLOI. AVENANT N°1.

M. GEST : Un dossier identique effectivement pour la société EMI, Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Oui. C'est cela. Donc, cela appartient au même groupe amiénois. Donc, c'est l'entreprise EMI qui fait non pas de l'électricité, mais du génie climatique. Et là, c'est exactement la même chose, puisqu'ils avaient l'objectif de créer 18 emplois d'ici fin 2021 et en réalité ils n'en ont pour l'instant créé que 5. Donc, ils demandent un report identique à la fin de l'année non pas 2021 du coup, mais 2022.

M. GEST : Des questions ? Non. On met aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 - PLATEFORME PROCH'EMPLOI. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021/2025. CONVENTION DE FINANCEMENT. RENOUVELLEMENT.

MME BRUNEL : La situation de l'emploi en région Hauts-de-France a incité le conseil régional à lancer en janvier 2016 le dispositif Proch'Emploi en vue d'apporter des solutions nouvelles mettant en relation employeurs et demandeurs d'emploi.

Souhaitant participer à cette dynamique, Amiens Métropole a validé la mise en place d'une plateforme territoriale portée par le service Emploi Insertion et lancée en septembre 2017 avec le recrutement d'un responsable et d'une chargée de recrutement.

Alors, qu'est-ce que Proch'Emploi ? Ses missions ?

C'est collecter les offres d'emploi cachées dans les TPE et PME.

C'est également mobiliser des chefs de file métier, réseaux de chefs et représentants d'entreprises ou de branches professionnelles qui jouent le rôle d'ambassadeurs de Proch'Emploi.

C'est également animer des circuits courts, des espaces de rencontre entre jeunes demandeurs d'emploi et entreprises.

Alors quelques chiffres : depuis sa création, la plateforme Proch'Emploi a détecté 1 022 offres d'emploi. 57 % de ces offres sont des CDI, les CDD représentant 43 %, dont 24 % de CDD de plus de 6 mois.

Elle a été destinataire de 4 678 candidatures sur les offres publiées, dont 43 % ont été transmises aux entreprises.

Plus de la moitié (58 %) des candidats contactés par les structures ont été reçus en entretien, permettant à 419 personnes, soit 43 % des candidats, d'être recrutées.

Elle a par ailleurs mobilisé 55 chefs de file métier et organisé 17 circuits courts.

Alors, fort de ces résultats de l'ensemble des plateformes, le conseil régional des Hauts-de-France a validé la poursuite du dispositif Proch' Emploi pour une nouvelle période 2021-2025. Amiens Métropole se propose donc de porter et de poursuivre sur les cinq prochaines années, 2021-2025, le dispositif au sein de son service emploi insertion.

L'intervention de la région s'appliquera principalement au financement des postes nécessaires au déploiement et au développement de la plateforme Proch'Emploi d'Amiens Métropole.

Amiens Métropole est l'employeur des agents dédiés et s'engage à communiquer auprès de la région l'ensemble des éléments faisant état de l'avancée du projet, comme stipulé dans la convention.

C'est pourquoi, mes chers collègues, au vu de ces éléments, nous vous proposons de reconduire la plateforme Proch'Emploi au sein du service emploi insertion d'Amiens Métropole pour cinq nouvelles années et d'approuver... cela a coupé... d'approuver la convention-cadre d'objectifs 2021-2025.

M. GEST : Merci. La parole à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci.

Pour ce sujet, nous avons lu le rapport de la Cour des comptes qui a fait un état de beaucoup de choses et notamment du dispositif Proch'Emploi par la région Hauts-de-France, dans la région Hauts-de-France. Je vais vous lire une phrase de leur note de synthèse : « Le conseil régional Hauts-de-France, malgré l'existence de données, n'est pas en mesure d'apprécier si les dispositifs qui ont été mis en œuvre dans le cadre de ce dispositif ont permis un retour à l'emploi pérenne à leurs bénéficiaires. ». Voilà. Cela me semble clair. Je n'ai pas été long. C'est une phrase, une seule, et cette phrase m'amène à m'abstenir avec mon groupe, puisque ce rapport montre que l'efficacité n'est pas démontrée et donc qu'elle ne nécessite pas vraisemblablement d'être poursuivie.

M. GEST : Très bien. D'autres interventions ? Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Alors, sur cette... Je vais reprendre un petit peu effectivement en février de cette année le rapport de la Cour des comptes qui... sur les aides de la mobilité qui ont été mises en place par Xavier BERTRAND, et ce rapport, il est très critique, il est même sévère à l'égard de sa politique phare Proch'Emploi. Le rapport note une logique de saupoudrage qui n'accompagne pas les bénéficiaires dans la durée et ne peut pas démontrer que ces aides permettent une réelle réinsertion pérenne.

Donc, la question qu'on se pose, c'est : pourquoi persister à financer un dispositif qui est loin de démontrer sa réelle efficacité auprès des plus précaires ? L'argent public n'a pas vocation à promouvoir un dispositif inefficace qui s'apparente à une gesticulation d'affichage.

C'est pourquoi nous voterons contre la reconduction de cette convention.

M. GEST : D'autres interventions ? Est-ce qu'Anne-Sophie a... Oui ?

MME BRUNEL : Alors, c'était un point qui avait été soulevé en commission et bien sûr j'ai été vérifier par moi-même ce que disait l'avis de la Cour des comptes et je pense que c'est absolument... c'est une extrapolation de dire, de prétendre que Proch'Emploi est inefficace.

En fait, dans son rapport, en effet, la Cour parle d'un manque de visibilité et de lisibilité des aides sur la mobilité apportées aux demandeurs d'emploi pouvant être en concurrence avec celles accordées par les autres acteurs de l'emploi, dont Pôle emploi, et un manque de coordination entre les acteurs de l'emploi sur l'attribution de ces aides.

En aucun cas le rapport ne concerne le fonctionnement de Proch'Emploi et notamment de ses plateformes territoriales, mais concerne les aides à la mobilité et l'accès à l'emploi, et qui s'est faite sur une évaluation basée sur quatre bassins d'emploi : l'agglomération lilloise, l'ensemble Sambre Avesnois qui est au sud-est du département du Nord, le Santerre et le sud du Beauvaisis.

Rappelons-le : les plateformes territoriales ne gèrent pas les aides à mobilité qui sont étudiées et accordées par la région. Elles participent à diffuser l'information auprès des entreprises et à communiquer auprès des demandeurs d'emploi. Amiens Métropole est une plateforme territoriale.

Sur les cas de dispositifs d'aides à la mobilité proposés la région, l'aide au transport des particuliers, l'aide au permis de conduire, l'aide à la reconversion au bioéthanol et en Route pour l'emploi, Proch'Emploi suit l'aide en Route pour l'emploi destinée à mettre à disposition des bénéficiaires des véhicules pour 1 € par jour travaillé.

Afin d'évaluer leur impact, la région vient de lancer une évaluation où les questions de l'efficacité, de la cohérence et de la pertinence de ces aides au regard de plusieurs critères, dont la mobilité et l'emploi, seront étudiées. Le dispositif Proch'Emploi a par ailleurs fait l'objet de deux évaluations internes en 2017 et 2018 portant sur sa mise en œuvre, l'efficacité de dispositif, la cohérence du dispositif.

La création récente du dispositif n'a pas permis d'assurer une comparaison complète avec les autres dispositifs. Cependant, au moment de l'évaluation fin 2018, on relevait plus de 50 % de sorties positives (emploi et formation). 34 % des bénéficiaires de 2017 avaient trouvé un emploi, 16 % étaient en formation, 39 % étaient à la recherche d'un emploi. Aujourd'hui, le taux de sortie est proche de 64 % et au 1^{er} mars 2021, 17 890 contrats et 2 167 formations ont été signés au niveau régional, soit 20 000 solutions apportées.

Ensuite, Madame BECKER nous dit qu'on dépense l'argent public. Il ne faut pas se tromper de tribune. La région nous met à disposition une subvention. Nous aurions tort de ne pas l'utiliser. La région subventionne les plateformes territoriales chaque année à hauteur maximale de 80 % du budget de fonctionnement pour financer les frais de mission, les salaires et charges du personnel, les 20 % restant à la charge des porteurs. Donc, dans le cadre de la plateforme territoriale d'Amiens, les 20 % correspondent à une valorisation du temps de travail du chef de service pour la coordination du dispositif, les frais de loyer, les charges de fonctionnement, les frais administratifs pour l'organisation des circuits courts et job datings.

Donc, voici les quelques éléments que je voulais apporter en réponse.

M. GEST : Merci de toutes ces précisions, chère collègue. Et puis, bon, chacun peut convenir aisément que la campagne régionale est terminée depuis dimanche. Voilà. On va mettre aux voix ce point-là qui est donc le point 22.

ADOPTE

Observations :

M. DESCHAMPS (pouvoir à Mme VAGNIEZ), M. METAY, Mme BELLINA, Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, Mme DESBUREAUX M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR ont voté contre.

**23 - IMMEUBLE OXYGENE. RENOUVELLEMENT DU BAIL PRINCIPAL AVEC LA SCI TERTIEL.
RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE SOUS-LOCATION.**

M. FOUCAULT : Cette fois, c'est une délibération qui devrait plaire au Parti communiste de l'opposition parce que c'est une délibération un petit peu libérale.

La communauté d'agglomération Amiens Métropole, depuis longtemps, décide de faciliter, essaie de faciliter l'accueil et le développement d'entreprises en offrant des conditions d'hébergement extrêmement compétitives à des entreprises.

C'est ainsi qu'Amiens Métropole a pris un bail commercial en 2007 avec une faculté de sous-location dans un immeuble qui s'appelle « Oxygène », qui est situé rue de La Vallée, et dont la livraison a été effective depuis 2009.

Le loyer que nous acquittons est actuellement de 177,88 €.

Et grâce à ces procédures peu libérales, Amiens Métropole a pu installer à des coûts tout à fait compétitifs plusieurs sociétés au sein de cet immeuble, donc la société CGI qui est un acteur important du monde des SSII, la société Tutor Somme, la société Infodis et plus récemment la société Hello Watt. Tout cela, cela fait à peu près 500 emplois. Donc, on ne s'est pas trop mal débrouillés.

Et cela reste un immeuble extrêmement important pour notre développement économique, là non plus donc en foncier. On a beaucoup parlé de foncier depuis un an. Donc là, c'est bien de parler un peu d'immobilier d'entreprise.

Donc, le bail de 2009 arrive à échéance en juin 2021 et la collectivité Amiens Métropole a donc décidé sa volonté de continuer cette forme d'occupation et a donc renégocié un loyer avec la SCI TERTIEL représentée par Amiens Aménagement.

Et au lieu de 177,88 €, on louerait à 145 € par mètre carré des surfaces identiques, c'est-à-dire, pour votre information, les surfaces sont de 5 260 m², ce qui fait à peu près la moitié d'ailleurs de l'immeuble TERTIEL.

Il est par ailleurs proposé de consentir au principe du renouvellement, donc, de l'ensemble des conventions de sous-location, donc CGI, Tutor Somme, Infodis et Hello Watt, qui avaient été accordées aux sociétés présentes sur le site, ce qui veut dire que des négociations vont s'engager sur leurs loyers.

C'est en ce sens que je vous propose, mes chers collègues, d'approuver le projet de bail principal, le renouvellement des conventions de sous-location aussi, et d'autoriser le président à signer les actes de rapportant à l'opération.

M. GEST : Merci. Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : J'attire l'attention de tous nos collègues qui présentent les rapports qu'il nous en reste une petite quarantaine et qu'il convient d'être concis.

24 - FONDATION DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE. INSTITUT FAIRE FACES. VALIDATION DES STATUTS. CONVENTION DE VERSEMENT.

MME PINON : Monsieur le Président, mes chers collègues, la politique de développement de l'agglomération s'appuie sur une dynamique forte liée à la recherche, au développement et à l'innovation qui unit les collectivités, les entreprises, les chercheurs, les universitaires dans une démarche volontariste. Je vous propose ici de valider les statuts de la Fondation de Coopération Scientifique de l'Institut Faire Faces, d'approuver la position de membre fondateur d'Amiens Métropole et la convention de versement pour un montant de 50 000 euros par an pendant 5 ans.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 - PROJETS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. SUBVENTIONS 2021. 2ÈME RÉPARTITION. CONVENTION.

MME PINON : Alors, il s'agit d'une délibération assez classique : une répartition des subventions à l'enseignement supérieur. Je vous propose donc d'accorder des subventions pour soutenir des projets pour un montant total de 22 580 € répartis suivant donc 5... pour 5 organismes.

Le premier, la première subvention est de 4 000 €. Elle est versée au CROUS pour mettre en place un festival qui a lieu à la rentrée, le festival Festitude. Donc, ce sera la 9^e édition.

Pour la deuxième subvention, c'est avec la Coordination pour la prévention et l'éducation du patient en Picardie, pour une enveloppe de 3 500 €.

Nous avons ensuite une subvention pour l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville pour un montant de 5 000 €.

Nous avons aussi une subvention pour la Fédération des Associations Étudiantes de Picardie à hauteur de 1 200 €, notamment pour mettre en place un jeu de piste animant la Journée d'accueil des étudiants en centre-ville, et je vous invite à être aux côtés de nos étudiants le 16 septembre prochain.

Et enfin, l'ALEPI pour une enveloppe de 8 880 € pour mettre en place l'édition 2021/2022 du programme les entrepreneuriales sur le territoire d'Amiens Métropole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - UPJV. DISPOSITIF PÉPITE AMIENS 2021/2023. CONVENTION.

MME PINON : Je vous propose, Monsieur le Président, mes chers collègues, de poursuivre pour la période 2021/2023 le soutien au dispositif PÉPite sur le territoire à hauteur de 24 000 € par an pour assurer le poste de chargé de mission du territoire amiénois. Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 - FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE D'AMIENS POUR L'ANNÉE 2021. ACCOMPAGNEMENT FINANCIER POUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES FORTEMENT IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE. CONVENTION.

M. MERCUZOT : Je serai bref malgré ce point très important financièrement (3 millions d'euros) et le geste de la ville d'Amiens à l'égard de notre métropole.

Il s'agit en effet d'approuver la convention qui nous permettra de recevoir le fonds de concours que la ville d'Amiens se propose de nous verser à hauteur de 3 millions d'euros pour participer au fonctionnement des quatre équipements culturels et sportifs que sont le musée de Picardie, la bibliothèque Louis Aragon, le Nautilus et le Coliseum. C'est donc un fonds de concours sur du fonctionnement.

Cette participation de la ville d'Amiens rentre, vous l'aurez compris, dans le cadre du soutien que la ville souhaite apporter à la métropole dans la crise sanitaire de la Covid-19.

M. GEST : Merci. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

M. DESCHAMPS (pouvoir à Mme VAGNIEZ), M. METAY, Mme BELLINA, Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme NOUAOUR, se sont abstenus
Mme DESBUREAUX a voté contre.

28 - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SEQUOIA (ACTEE2). CONVENTION.

MME DELÉTRÉ : Bonsoir à tous. Comme vous le savez, la Métropole Européenne de Lille, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et Amiens Métropole se sont unies en coopération avec la Ville de Lille dans leurs objectifs communs de maîtrise énergétique à l'occasion d'une première mobilisation collective autour de l'appel à projets CEDRE présenté ici même il y a quelques mois. Il a permis de mutualiser nos connaissances, d'échanger sur nos pratiques qui se sont avérées complémentaires, et enfin et surtout de passer à l'acte sur les questions de rénovation énergétique des bâtiments via l'acquisition de matériel, d'outils mais également de ressources humaines supplémentaires.

Chef de file de ce groupement, Amiens Métropole continue de l'être et nous avons déposé notre candidature collective à l'appel à manifestation d'intérêt nommé SEQUOIA du programme ACTEE2 porté par la FNCCR, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, courant mars.

Lauréats de cet AMI, nous vous proposons la signature d'une convention avec le groupement de la FNCCR jusqu'au 15 mars 2023 et permettant entre autres d'obtenir un financement de 25 000 € pour la réalisation d'un audit énergétique du Coliséum et des propositions de travaux de rénovation énergétique sur notre patrimoine.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 - AMIENS. TOIT AUSSI. ZAC INTERCAMPUS. ILOTS 1N2 ET 1N3. CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS PSLA. EMPRUNT AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. GARANTIE D'AMIENS MÉTROPOLE. CONVENTION.

M. PENAUD : Chers collègues, voici un dossier qui est un dossier classique en matière d'habitat puisqu'il concerne la garantie d'emprunt à accorder à la coopérative Toit Aussi, filiale d'AMSOM Habitat, que vous connaissez sur le territoire du département de la Somme.

Donc, la société coopérative Toit Aussi sollicite la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 650 881 € destiné à financer la construction de 19 logements en PSLA, 9 logements individuels et 10 collectifs en accession à la propriété sur la ZAC Intercampus à Amiens.

Le prix de revient de cette opération s'élève à 3 480 818 € et le plan de financement proposé par la coopérative Toit Aussi se présente comme suit :

- un emprunt PSLA souscrit auprès du Crédit Agricole pour 2 650 881 € ;
- une subvention d'Amiens Métropole pour 230 496 € représentant 150 € du mètre carré ;
- une subvention identique de la ville d'Amiens ;
- et des fonds propres de Toit Aussi pour 369 745 €.

Je vous propose, chers collègues, de répondre favorablement à cette demande de garantie et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

M. GEST : Un dossier classique. Je pense qu'il ne pose pas de problème. Pas de question(s) ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 - AMIENS. TOIT AUSSI. CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS PSLA SITUÉS RUE DU DOCTEUR FAFET. EMPRUNT AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. GARANTIE D'AMIENS MÉTROPOLE. CONVENTION.

M. GEST : La même chose, je crois, mon cher collègue, pour le dossier suivant.

M. PENAUD : Exactement, Monsieur le Président. C'est un copié/collé du dossier précédent, sauf que cette fois-ci nous ne sommes plus sur la ZAC Intercampus, mais dans les quartiers Nord d'Amiens, en secteur ANRU.

Donc, de nouveau la coopérative Toit Aussi sollicite la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 661 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole destiné à financer la construction de 11 logements individuels en location-accession sociale à la propriété situés rue du Docteur Fafet à Amiens.

Cette opération immobilière, nommée « côté jardin », a été réalisée sur une emprise foncière libérée suite à la démolition d'un immeuble locatif appartenant à AMSOM Habitat. Il s'agit de 11

maisons individuelles groupées, réparties en 8 T4 de 85 m² en moyenne et 3 T3 de 69 m². Chaque logement dispose d'un logement et d'un jardin privatif.

Le prix de revient de cette opération est de 2 154 128 € et le plan de financement proposé par la coopérative Toit Aussi se présente comme suit :

- Emprunt PSLA souscrit auprès du Crédit Agricole d'1 661 000 € ;
- Subvention d'Amiens Métropole : 191 344 €, soit 200 € par mètre carré, puisqu'on est dans un secteur ANRU ;
- La ville d'Amiens apporte exactement la même subvention ;
- Et l'ANRU verse une subvention de 10 000 € par logement.

Les fonds propres proposés par Toit Aussi sont de 440 €.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur la convention et la demande de garantie à intervenir.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31 - BIBLIOTHÈQUES D'AMIENS MÉTROPOLÉ. RÈGLEMENT INTÉRIEUR. MISE À JOUR.

M. SAVREUX : Bonsoir, chers collègues. Je vous propose, pour commencer, d'approuver la mise à jour du règlement intérieur applicable aux bibliothèques d'Amiens Métropole.

Ce nouveau règlement a été rédigé en tenant compte des nouvelles missions des bibliothèques d'Amiens Métropole et les modifications portent essentiellement sur le mode d'inscription, l'accueil des mineurs, les modalités d'emprunt de documents sur l'ensemble des bibliothèques et les pénalités, l'exception handicap et les services spécifiques comme les ressources numériques et les prêts aux collectivités.

Je peux peut-être ici vous signaler également que le règlement a été légèrement amendé à l'issue de la commission culture et sports pour tenir compte de la remarque qui y a été faite sur le durcissement des sanctions, notamment la radiation de toute la famille si un membre ne respectait pas le règlement. Après réécriture du texte, il se trouve que le lecteur recouvrable sera bien radié, mais que les membres de la famille seront simplement suspendus d'emprunt tant que la situation n'est pas réglée auprès du Trésor Public.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Oui. Madame DESBUREAUX et Monsieur PRADA aussi ? D'accord. Madame DESBUREAUX d'abord.

MME DESBUREAUX : Oui. Merci, Monsieur SAVREUX, d'avoir pris en compte ma remarque lors de la commission culture et sports. Néanmoins, la proposition ne me satisfait pas complètement, j'en suis désolée. Je proposerais plutôt, dans le chapitre donc 3.5 sur les retards, plutôt que de parler de radiation et de suspension des membres de la famille, dire qu'après 5 rappels en cas de non-restitution des documents, la procédure relative aux pertes et vols sera mise en place parce qu'on a l'impression qu'on sanctionne plus les retards que les vols dans le présent règlement et cela m'embête un petit peu.

M. GEST : Je vais donner la parole à Monsieur PRADA, puis Pierre donnera son avis ensuite.

M. PRADA : Oui, on s'est renseignés sur cette question-là. Cela nous semble nouveau, la question en fait que donc c'était pénalisant sur l'ensemble de la famille. Monsieur SAVREUX nous avait indiqué que c'était assoupli. Les agents nous disent aussi qu'il faut être assez souple parce que ce que nous rappellent les agents, c'est que la difficulté qu'ils ont, c'est surtout à fidéliser les lecteurs et que c'est un travail de longue haleine. C'est un travail avec les écoles et c'est très important. Et donc, si on va pénaliser un membre de la famille alors que c'est un autre qui est fautif, c'est quand même plus répressif. Donc, pour nous, il ne devrait pas du tout y avoir de suspension d'emprunt pour toute la famille.

M. GEST : Je vous rappelle, Monsieur PRADA, que c'est après cinq rappels quand même.

M. PRADA : Oui mais c'est auprès d'une personne.

M. GEST : Oui.

M. PRADA : La famille, elle s'arrête où ?

M. GEST : Mais quand même : cinq rappels !

M. PRADA : Oui, mais si vous avez dans une famille quelqu'un qui est fautif, ce n'est pas la peine de le faire peser sur tout le monde.

M. GEST : Moi, je demande l'avis du rapporteur.

M. SAVREUX : Nous avons essayé de trouver la meilleure solution possible. Pourquoi cette suspension des autres membres de la famille ? Tout simplement parce que la plupart du temps, lorsque les titulaires d'une carte d'abonnement ont épuisé leurs cinq rappels, ils utilisent les autres cartes des membres de la famille pour à nouveau emprunter. Et donc, on a trouvé que c'était intéressant de pouvoir les responsabiliser parce que les non-rendus ont un coût important pour les bibliothèques d'Amiens Métropole et que parfois la simple perspective d'une transmission du dossier au Trésor Public pour mise en recouvrement suffit pour récupérer les livres qui sont perdus et qui sont non rendus.

Je voulais aussi ajouter, et je l'ai déjà dit en commission, que je fais également confiance au professionnalisme, au discernement des personnels des bibliothèques d'Amiens Métropole pour faire une application intelligente du règlement et qu'effectivement ce règlement, il s'applique au cas par cas et qu'il y a plein d'exemples où les bibliothèques ont fait preuve d'une application souple de ce règlement, en permettant notamment à des jeunes de continuer de pouvoir emprunter des livres à partir du moment où ils sont de bonne foi.

Donc, il y a des règles. C'est important de les fixer pour responsabiliser et montrer que quand on emprunte un livre, on a vocation à le rendre. Mais effectivement le personnel des bibliothèques fera, j'en suis certain, une application avec discernement des règles que nous fixons.

M. GEST : Donc, vous proposez de maintenir la version que vous avez présentée ?

M. SAVREUX : Absolument !

M. GEST : Très bien. Je la mets aux voix.

Observations :

M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX, Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT ont voté contre.

32 - VERS UNE CANDIDATURE AU LABEL DE "CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE".

M. SAVREUX : Il se trouve que la semaine dernière, au conseil municipal d'Amiens, les élus ont adopté à l'unanimité le principe d'une candidature d'Amiens au label de Capitale européenne de la culture 2028.

Nous passons également cette délibération au conseil d'Amiens Métropole puisque même si c'est la ville d'Amiens qui candidate, ce projet ne peut évidemment se concevoir sans les autres communes de la métropole. D'abord parce que le périmètre de la candidature sera au moins celui de la métropole, mais aussi parce qu'il est indispensable qu'Amiens Métropole accompagne la ville d'Amiens compte tenu évidemment de sa compétence statutaire en matière de culture et de patrimoine.

Donc, vous le savez, Capitale européenne de la culture, je vais aller très vite, l'objectif, c'est bien sûr de désigner des villes qui sont capables de porter un projet culturel ambitieux pour leur territoire, fédérer les habitants et puis mettre en avant la richesse et la diversité des cultures du continent européen. Tous les ans, deux villes sont désignées Capitales européennes de la culture. Il se trouve qu'en 2028 les deux capitales seront tchèque et française.

Le processus de sélection se déroulera en deux phases. Nous avons d'abord un an pour déposer la candidature, jusqu'en juin 2022. Ensuite, il y aura deux phases de sélection de la ville candidate : une première phase de pré-sélection qui sera opérée par le ministère français des Affaires culturelles, et puis une deuxième étape avec une désignation de la ville candidate par le Conseil de l'Union Européenne et cela interviendra fin 2023/début 2024. Les villes auront alors quatre ans pour préparer leur événement et mettre en œuvre le programme retenu.

Donc, c'est effectivement une candidature qui présente beaucoup d'enjeux très importants pour notre territoire métropolitain.

D'abord, un enjeu culturel puisqu'effectivement l'objectif, ce sera de rapprocher les habitants qui sont aujourd'hui éloignés du monde de la culture de toutes les actions culturelles que l'on pourrait mener, et ce sera surtout l'occasion de bâtir un grand et ambitieux projet culturel à long terme pour le territoire métropolitain. Ce qui est intéressant, c'est qu'effectivement il n'y a que pas 2028 mais il y a également l'après. Quand on prépare une candidature pour être Capitale européenne de la culture, on réfléchit évidemment à l'héritage de cette candidature. On a tous vu à quel point la candidature de Lille 2004 avait permis de donner de la force, de donner une forte dimension culturelle à la ville et que la ville avait su rebondir après. On a tous en tête évidemment la piscine de Roubaix ou encore les Maisons Folies qui sont l'héritage direct de la Capitale européenne de la culture Lille 2004.

C'est aussi un enjeu touristique important puisqu'on sait, on connaît toute la force de ce label qui permet de générer des flux de visiteurs très importants sur les territoires qui organisent cette manifestation. Un exemple : c'est à partir de Marseille 2013 qu'on a connu un boom des croisières dans la ville du Sud. Alors, je ne vous promets pas de devenir la capitale du Nord des croisières, ce

serait peut-être un petit peu compliqué, quoique peut-être fluviales, mais en tout cas on aura évidemment d'autres atouts à faire défendre, à défendre.

C'est également un enjeu important de notoriété et d'image pour la ville qui peut donc se placer sur la carte de France.

Et c'est surtout un enjeu de fierté pour les habitants qui, la plupart du temps, redécouvrent les richesses de leur territoire. C'est vraiment l'occasion de les rendre encore plus fiers de la ville et de la région où ils habitent.

Et puis enfin, je terminerai là-dessus, c'est un enjeu qui évidemment est métropolitain et qui doit impliquer, je le disais tout à l'heure, l'ensemble des communes d'Amiens Métropole. Même si c'est Amiens qui candidate, il faut effectivement que le périmètre de cette candidature recouvre un territoire beaucoup plus large et nous devons justement réfléchir ensemble à ce périmètre pertinent de la candidature, comme le font d'ailleurs toutes les autres villes. Je prends l'exemple de Rouen qui porte sa candidature Vallée de Seine du Havre jusqu'à Paris, ou encore Nice où la candidature est portée sur l'ensemble de la métropole niçoise, des rivages de la Méditerranée jusqu'au pied des Alpes.

Et l'exemple, là encore, de Marseille 2013 est extrêmement intéressant parce qu'il a montré que la ville-centre de Marseille pouvait se projeter vers son aire métropolitaine. Et l'événement, à l'époque, a vraiment rayonné, et c'est un exemple en la matière, sur tout le territoire métropolitain et pas seulement dans la ville-centre, avec plus de 900 événements qui ont été organisés dans 90 communes. Et cet événement a été aussi l'occasion de repenser complètement l'offre culturelle du territoire. Avant, on avait des compétences qui se chevauchaient, on avait des équipements qui faisaient parfois doublon sur le territoire. Eh bien, cette candidature a été l'occasion de bâtir une stratégie culturelle de long terme avec le souci de construire une offre culturelle sur le long terme qui soit répartie équitablement sur le territoire et surtout qui soit complémentaire.

Et donc cet exemple, comme bien d'autres d'ailleurs, nous montrent, doivent nous inspirer dans la construction de cette candidature. C'est l'occasion pour nous de repenser le rapport culturel de la ville-centre avec les communes environnantes et surtout c'est l'occasion d'élaborer une vision partagée du territoire avec les élus et les habitants. C'est évidemment l'enjeu central de cette candidature, mobiliser les habitants, faire adhérer les habitants à ce projet, et c'est ce à quoi on va s'atteler dans les mois qui viennent.

Je reviendrai vers vous à la rentrée pour vous présenter une autre délibération qui sera le lancement d'un appel à projets qui sera dédié aux acteurs culturels du territoire et que l'on pourra ouvrir d'ailleurs à d'autres porteurs de projet qui sont spécialistes de la relation avec l'habitant, pour que l'on puisse mettre en débat le sujet et que surtout la population, dans vos communes et dans celle d'Amiens bien sûr, puissent s'approprier le sujet. Ce sera aussi l'occasion de commencer les actions de communication autour de cette candidature.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir, mes chers collègues. Donc, on n'en est pas encore dans les moyens opérationnels. On est simplement, ce soir, sur une délibération de principe.

Je vous propose donc d'approuver l'ambition de la candidature d'Amiens au titre du label Capitale européenne de la culture 2028 ainsi que la démarche de co-construction avec les opérateurs culturels, les institutions et collectivités publiques, les habitants et tout autre partenaire potentiellement impliqué.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. La parole à Brigitte FOURÉ.

MME FOURÉ : Merci beaucoup. Alors, merci à Pierre d'avoir dit déjà beaucoup de choses sur ce dossier. Moi, je voulais ajouter simplement que c'est vraiment une ambition très forte que la ville marque en cherchant à être Capitale européenne de la culture. Pour mémoire, je voudrais rappeler que déjà en 2007 Amiens avait candidaté et n'avait pas été retenue puisque c'est Marseille qui a été retenue à ce moment-là comme Capitale européenne de la culture. Donc, nous avons déjà une expérience d'un dossier qui a été monté en ce domaine.

Mais depuis, moi, je voudrais dire qu'il y a quelques éléments qui militent en faveur de cette candidature très forte produite par la ville.

Souvenez-vous lorsque, il y a peu de temps, eh bien, la statue qui se trouve dans la Somme, sur la Somme, donc la statue de BALKENHOL, a été abîmée par, on va dire, des sportifs un peu trop fougueux, eh bien, cela a ému énormément les Amiénois qui se sont manifestés très nombreux pour demander que cette statue soit refaite et l'artiste, donc Stéphane BALKENHOL, qui est un artiste autrichien, est venu lui-même inaugurer avec nous cette nouvelle statue.

On voit bien que la statue également de *Triplechaton* devant le Safran, devant le centre culturel Safran, est implantée depuis plus de 20 ans sans que jamais quiconque ait eu l'idée saugrenue de l'abîmer d'une quelconque façon.

Dans le même quartier, on trouve aussi les *Larmes* d'OTHONIEL et on voit ainsi que la culture, elle se trouve déjà dans la ville. Et l'ambition, c'est vraiment de faire en sorte qu'il y ait plus encore de traces de cette présence de la culture dans la ville. On va le voir aussi avec *Octopus* probablement prochainement maintenant sur la place de la gare.

Et je crois que c'est vraiment essentiel que la culture, elle aille vers les habitants parce qu'il y a encore trop peu de nos concitoyens qui poussent la porte du musée, même s'il a été rénové, réhabilité et qu'il est l'un des plus beaux musées de France probablement. En tout cas, c'est ce que disent les plus hautes autorités de l'État dans ce domaine. Je veux parler notamment du président-directeur du Louvre. Et donc, je crois qu'il y a vraiment un enjeu qui est important en termes d'attractivité de notre ville.

Attractivité culturelle bien entendu, mais bien au-delà, faire parler de notre ville, c'est aussi faire en sorte qu'on puisse envisager de venir s'y installer alors que nous savons très bien que la ville d'Amiens souffre d'un déficit de notoriété. Et donc être, ambitionner d'être Capitale européenne de la culture et faire tout ce que nous pouvons pour l'être, mais cela, c'est l'avenir qui le dira, eh bien, c'est vraiment un sujet essentiel.

Et cette candidature ne pourra être portée valablement que si elle est... comment dirais-je... vraiment supportée par l'ensemble des habitants de notre ville, mais aussi d'Amiens Métropole, parce que je pense que nous avons tous la même ambition pour notre territoire, c'est-à-dire d'en faire parler davantage parce qu'encore récemment on a eu des exemples de personnes qui venaient à Amiens pour une raison particulière et qui nous disaient à quel point ils trouvaient que notre ville était belle et c'est une découverte souvent. Ce n'est pas normal qu'une grande ville comme Amiens ne soit pas davantage connue. Et donc je pense que cette candidature, elle peut participer à cette ambition et à cette fierté dont nous avons tous besoin. Donc, nous allons mettre toutes nos forces pour qu'Amiens soit Capitale européenne de la culture en 2028.

Nous avons un atout particulier aussi en 2028 parce que je rappelle que c'est l'année du bicentenaire de la naissance de Jules VERNE et donc nous avons cette raison supplémentaire de candidater pour cette année-là, même si évidemment tout ne va pas tourner que sur Jules VERNE

mais aussi sur l'ensemble des atouts dont nous disposons et sur l'ensemble, sur la diversité aussi de notre vie culturelle.

Donc, c'est Amiens qui porte le dossier, là, parce que c'est en effet toujours les villes qui portent le dossier. Mais évidemment, cela ne peut se faire qu'en étroite osmose avec l'ensemble des habitants d'Amiens Métropole et probablement au-delà parce que nous ambitionnons de mettre dans le coup aussi, pourquoi pas, tous les habitants de la Vallée de la Somme jusqu'à la côte picarde et la baie de Somme qui est l'une des plus belles baies du monde. Et puis pourquoi ne pas aussi en faire un enjeu de la pérennité de l'ancienne région Picardie parce que si administrativement elle n'est plus une région, en tout cas elle reste dans les cœurs et après tout, cela peut être aussi un moyen de réunir les grandes villes de l'ex-région Picardie.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets donc aux voix ce rapport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33 - MISE EN PLACE DU PASS CULTURE. CONVENTION. APPROBATION.

M. SAVREUX : En effet, le Pass Culture est mis en place par le Ministère de la Culture et de la Communication. C'est une application gratuite pour les jeunes de 18 ans qui résident en France, sur laquelle ils disposent d'un forfait de 300 € pendant une durée de 24 mois et qui leur permet de découvrir et de diversifier leurs pratiques culturelles autour de chez eux, un système facilité par la géolocalisation présente sur l'application.

Le système a d'abord, dans un premier temps, été expérimenté. Il est aujourd'hui déployé à l'échelle nationale et donc je vous propose tout simplement de mettre en œuvre ce pass dans les établissements culturels et patrimoniaux qui sont gérés directement par Amiens Métropole et d'approuver la convention de partenariat entre la collectivité et la société Pass Culture.

Pour votre information, il y a déjà d'autres acteurs hors Amiens Métropole, hors collectivité, qui font partie de ce dispositif, comme par exemple la Maison de la Culture. Il s'agirait donc d'y ajouter le conservatoire, le musée, le parc zoologique, les bibliothèques, le Safran, la Maison du Théâtre, le Trait d'Union, l'Étoile du Sud, Nymphéa, les écoles de musique Diapason et Harmonia.

M. GEST : Merci. Questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34 - PICTANOVO. RÉSEAU FILM FRIENDLY. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. SAVREUX : L'association Pictanovo, que vous devez connaître, dont Amiens Métropole est membre de droit, a pour objet d'accompagner prioritairement la création et la production, mais aussi la diffusion et l'innovation dans le secteur de l'image et de la création numérique sur le territoire de la région Hauts-de-France. Il est surtout connu pour son bureau d'accueil des tournages de films et de séries pour encourager justement le tournage de films sur le territoire des Hauts-de-France.

Il se trouve que Pictanovo a créé le réseau Film Friendly qui est composé des villes qui souhaitent se positionner dans une démarche volontariste d'accueil de tournages. C'est quelque chose qui nous a interpellés, puisque, vous le savez, nous souhaitons conforter la place d'Amiens comme un territoire d'excellence autour des arts visuels et de l'image et que nous souhaitons porter une

dynamique d'accueil de tournages de toutes formes avec un souci d'accompagner le mieux possible les équipes.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver le partenariat à conclure avec Pictanovo, sachant qu'aucune contribution financière ne sera versée dans ce cadre. Nous pourrions ainsi bénéficier du référencement de nos décors sur une base de données centralisée qui aidera au repérage des lieux de tournage, et surtout nous bénéficierons de la force de frappe de Pictanovo en matière de communication grâce notamment à une présence sur les salons importants où on trouve les marchés professionnels du film.

M. GEST : Merci. Des questions ? Non. Eh bien, je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**35 - FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS, HORTILLONNAGES AMIENS. ANNÉE 2021.
CONVENTION.**

M. SAVREUX : Qui en est déjà à sa 12^e édition. C'est une manifestation qui a le vent en poupe, qui monte en puissance d'année en année et qui invite de jeunes créateurs, paysagistes et plasticiens à intervenir dans les hortillonnages. Cette année, il y a 51 œuvres qui sont présentées, dont 12 qui sont nouvelles et qui sont visibles depuis le 29 mai et jusqu'au 17 octobre 2021.

Cette programmation de jeunes artistes dans les hortillonnages a accueilli environ 50 000 personnes en 2020. Elle offre une nouvelle lecture du paysage et elle permet de compléter l'offre touristique concernant le patrimoine et l'art contemporain.

Nous soutenons cette manifestation en 2021 à hauteur de 100 000 € via une subvention votée le 4 février dernier, et, pour la partie investissement, à hauteur de 50 000 € via une subvention votée en avril dernier.

Je vous propose donc aujourd'hui d'approuver la convention à intervenir qui vise à compléter un apport en industrie et technique d'Amiens Métropole, comme par exemple la mise à disposition de parcelles, l'entretien des espaces verts, la mise à disposition du chalet d'accueil, et convention qui fixe également le programme des œuvres présentées au public.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Monsieur PRADA.

M. PRADA : « La philosophie du festival vise à être une reconquête, une valorisation, une pérennisation de ce patrimoine vert », là je cite la page d'accueil du festival. S'ajoutent la volonté de participer à l'économie solidaire par la distribution de la nourriture produite et aussi une démarche d'intégration sociale avec les agents du chantier d'insertion pour l'entretien. Donc cela, c'est les ambitions de ce festival qui est une très bonne chose, et nous sommes d'accord pour cette convention et pour dire aussi que ce festival est globalement une action très positive. Et donc, nous voterons pour.

Pour autant, il y a certains éléments qui nous font douter de votre ambition pour le site. Quand on voit l'enfrichement de nombreuses parcelles, il ne faudrait pas que les hortillonnages, et je suis déjà intervenu là-dessus, se transforment en musée vivant. Aussi, nous vous invitons à porter une ambition plus forte pour le site dans son ensemble, pour l'aspect touristique et culturel, comme vous le faite là, mais aussi pour l'alimentation. Donc là, c'est le premier point que je voulais soulever, mais aussi sans discrimination, et cela, c'est le deuxième point sur lequel j'étais déjà intervenu.

Alors, je ne prétends pas être le porte-étendard des personnes en situation de handicap, mais je ne peux pas me taire quand il y a des situations aussi discriminantes. Donc, je fais référence à l'accès aux œuvres pour les personnes à mobilité réduite qui est quand même très limité. La convention, elle le stipule à nouveau, on était intervenus en septembre, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite devra être également prise en considération et c'est dit « autant que possible ».

Alors évidemment, j'ai regardé. Donc, il y a une cinquantaine d'œuvres, 51 exactement. Sur les 51, il y en a 14 qui sont accessibles et sur un site unique : l'île aux fagots. Pas de balade pour les personnes en fauteuil. J'en conviens, il y a des difficultés techniques, et nous en avons déjà parlé, d'accessibilité en barque pour les sites, mais il y a quand même un *gap* qui mérite des efforts.

M. GEST : Très bien. D'autres interventions ? Non. Pierre SAVREUX souhaite répondre ?

M. SAVREUX : Quels éléments de réponse pour Monsieur PRADA.

Sur l'entretien des hortillonnages, je suis évidemment d'accord avec vous. Je précise simplement que ce festival a justement permis d'entretenir des parcelles des hortillonnages qui jusque-là étaient en état de friche, qui étaient à l'abandon, et donc le festival contribue, je pense, vraiment à l'entretien des hortillonnages.

Sur la fonction nourricière des hortillonnages que vous évoquiez, le festival appelle souvent, fait souvent appel à des artistes qui justement interrogent cette fonction nourricière du site. Après, je ne pense pas qu'ils puissent aller au-delà. Je pense que le retour des maraîchers dans les hortillonnages doit passer par d'autres politiques que par la politique culturelle, mais vous aviez raison de mentionner qu'il devait y avoir plusieurs fonctions qui devaient cohabiter dans les hortillonnages.

Sur l'accessibilité du site, c'est vrai que c'est un site qui est quand même contraignant et qu'il n'est pas forcément possible pour une personne en situation de handicap de découvrir l'ensemble des parcelles. Il y a effectivement l'île aux fagots qui est accessible. Vous la citez dans vos propos. Ce que souhaite aujourd'hui faire l'association, et c'est un projet qu'elle a en cours, c'est l'acquisition de barques plus grandes qu'aujourd'hui, de barques de 12 places, qui permettraient notamment d'offrir aux personnes en situation de handicap des visites guidées en barque et non plus seulement de l'île aux fagots. Elles ne pourraient pas forcément descendre sur l'ensemble des parcelles, mais en tout cas cette offre, cette nouvelle offre leur permettrait de découvrir l'ensemble du site, y compris celui qui est sur l'eau et non plus seulement celui qui est à terre à l'île aux fagots.

J'en profite aussi pour dire que ce festival, nous y tenons beaucoup et nous y croyons énormément. Il est un facteur d'attractivité très important pour Amiens. Je rappelle qu'il y a 450 articles de presse pour le Festival international des jardins, presse internationale, et que je ne connais pas d'autre événement qui compte une couverture médiatique aussi importante, de la presse spécialisée jusqu'aux grands médias nationaux et internationaux.

M. GEST : Merci.

M. SAVREUX : Je vous remercie d'ailleurs de soutenir cette manifestation en votant pour ce soir, je l'espère.

M. GEST : Merci, Pierre, de ces précisions. J'ajouterai que Monsieur PRADA ne sait peut-être pas le travail que nous faisons depuis maintenant 2 ou 3 ans quand nous avons réactivé le syndicat des hortillonnages, en prenant la décision de prélever 1 € sur chaque visiteur, ce qui nous permet de doubler nos interventions d'entretien des hortillonnages parce qu'effectivement ce n'est pas la

peine de sans cesse vanter les qualités des hortillonnages, si nous ne sommes pas capables de les entretenir suffisamment pour leur garder leur caractère esthétique, d'une part, et alimentaire par ailleurs.

Bien. Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES. ANNÉE 2021.

M. SAVREUX : Des subventions au fonctionnement et aux projets d'associations culturelles et patrimoniales ont déjà été votées en février 2021. Je vous propose d'en ajouter en complément et de soutenir deux associations ayant déposé une demande conforme, mais ayant été mal orientées. La collectivité verserait, si vous en êtes d'accord, à la fanfare de Dreuil-lès-Amiens, comme les années précédentes, une subvention de 6 950 € afin qu'elle puisse contribuer à l'animation de la commune par des concerts joués lors de fêtes et de commémorations, et ensuite 2 000 € à l'Agence régionale de langue picarde qui œuvre depuis de nombreuses années à la conservation d'œuvres picardes et à la transmission de la langue picarde.

M. GEST : Questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

37 - ESPACE CULTUREL NYMPHÉA. RÉSIDENCE BD DE L'ARTISTE ANNE-CLAIRE GIRAUDET. SUBVENTION. CONVENTION.

M. SAVREUX : Suite à l'exposition en 2020 *Un lion dans le placard*, Anne-Claire GIRAUDET et le Nymphéa, qui est le centre culturel de Camon, ont émis le souhait de poursuivre leur collaboration dans le cadre d'une résidence artistique sur le territoire de Camon.

Le Nymphéa, à travers cette résidence, se fixe comme objectifs de sensibiliser le tout public à la bande dessinée, favoriser la mise en page d'un nouveau roman graphique : l'enfant intérieur, ancrer l'artiste sur le territoire et permettre les échanges entre l'artiste et la communauté Emmaüs.

Je vous propose donc d'approuver le versement d'une subvention de 8 600 € à Anne-Claire GIRAUDET, la signature par Monsieur le Président d'une convention reprenant les modalités de versement de l'aide et d'autoriser le dépôt de toutes sollicitations financières auprès des partenaires institutionnels.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38 - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL. ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022. TARIFS ET EXONÉRATIONS PARTIELLES CONSÉCUTIVES À LA CRISE SANITAIRE.

M. SAVREUX : Il s'agit ici de tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur les cours qui sont dispensés au CRR.

En raison de la crise de Covid-19 et de l'application des mesures gouvernementales en la matière qui ont été imposées au conservatoire, les cours de premier et de second cycle, d'éveil et d'initiation n'ont pas pu être assurés sur l'année 2020-2021.

Je vous propose donc d'approuver la présente délibération qui abroge celle du 17 décembre 2020 et qui acte le remboursement forfaitaire de 20 % auprès des familles démissionnaires inscrites dans ces cursus.

Ensuite, pour limiter les baisses de réinscriptions prévisibles et encourager les familles à garder leur enfant inscrit au CRR, il vous est proposé d'approuver une réduction équivalente à 25 % des frais de scolarité sur l'année 2021-2022.

Cette délibération actualise également les tranches QFI et propose une nouvelle grille tarifaire permettant les réductions proposées. Les autres tarifs demeurent inchangés.

La perte estimée sur les recettes du conservatoire serait de l'ordre de 50 000 €, mais serait fortement incitative auprès des familles qui se sont manifestées pour solliciter une réduction de facturation. Et j'ajoute que cette perte de recettes est largement compensée par l'annulation d'événements en raison du contexte sanitaire.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39 - MISE À DISPOSITION D'ESPACES DU SAFRAN. CONVENTIONS TYPES. APPROBATION.

M. SAVREUX : Afin d'accompagner les différentes pratiques artistiques, soutenir la pratique amateur et permettre une appropriation de la structure par le plus grand nombre, il est proposé au Safran de mettre certaines de ses salles à la disposition d'artistes et d'associations culturelles et sociales de la métropole de manière ponctuelle. Je vous propose donc tout simplement d'approuver une convention type de mise à disposition pour la tenue de ces ateliers et une autre pour la tenue de spectacles ou de concerts qui ne sont pas organisés par le Safran mais par ces acteurs culturels extérieurs.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40 - THÉZY-GLIMONT. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTION D'OCCUPATION POUR LA BIBLIOTHÈQUE.

M. GUÉANT : Chers collègues, bonsoir. La commune de Thézy-Glimont effectue en régie communale l'entretien des équipements communautaires et notamment celui des espaces verts. À ce titre, Thézy-Glimont bénéficie d'une convention de remboursement. Cette convention étant indexée au tarif des marchés, je vous propose donc de porter ce remboursement des espaces verts au montant de 4 042,89 € pour chaque année. Le montant de remboursement de l'occupation de la bibliothèque reste, quant à lui, inchangé à hauteur de 2 963 €.

M. GEST : Très bien. Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41 - PRÉSENTATION DU PROJET SPORTIF MÉTROPOLITAIN 2021/2026. APPROBATION.

M. DUFLOT : Donc, je souhaite effectivement vous présenter ce projet, un projet qui est ambitieux, qui est le reflet d'un travail collectif avec l'ensemble du monde sportif.

Je souhaite également rappeler surtout que la précédente mandature a permis, avec beaucoup d'ambition, de replacer Amiens et sa métropole sur la carte de France des agglomérations les plus sportives. Et d'ailleurs en 2017, le ministère des Sports nous a attribué le titre de « ville active et sportive » de France.

Et pour ce faire, on a souhaité également, pour cette nouvelle mandature, travailler avec les acteurs du monde sportif pour co-construire un nouveau projet sportif ambitieux qui soit la traduction des attentes de nos clubs, des amoureux du sport.

Nous avons commencé par adresser un questionnaire, au mois d'octobre 2020, à l'ensemble du monde sportif et à la suite de ce questionnaire, on a organisé des ateliers du sport. Alors, au vu du contexte sanitaire, des ateliers virtuels qui ont commencé à la fin du mois d'octobre. La grande majorité ont eu lieu au mois de février 2021. Et donc, le projet sportif que vous avez pu lire, qui était effectivement dématérialisé et envoyé avec l'ensemble des convocations, est le reflet, est la traduction de ce travail avec les clubs, avec le monde sportif et les attentes des clubs au quotidien pour continuer à performer.

L'objectif, en résumé, de ce projet sportif mené par Amiens Métropole, conduit avec les clubs, est de permettre au plus grand nombre de pratiquer une pratique sportive, quel que soit son âge, quel que soit son quartier, son milieu social, de par leur histoire et leur environnement sur Amiens et la métropole, ses 39 communes. Le sport entretient un lien fort effectivement avec les habitants de ce territoire car, je le rappelle, on n'hésite pas à le dire, le sport est essentiel ; est essentiel dans notre vie, est essentiel au quotidien, est essentiel encore plus dans ce contexte sanitaire si compliqué pour notre bien-être et notre épanouissement.

Donc, on a déterminé avec les associations sportives trois axes, trois axes forts qui permettent effectivement de qualifier notre territoire et notre ambition sportive de 2021 à 2026.

Le premier axe s'intitule : « Mieux vivre par le sport ». C'est exactement ce que je viens d'expliquer, donc se sentir bien dans son corps avec une meilleure estime de soi, relever des défis, partager des valeurs et vivre des émotions. Donc, à chaque étape de votre vie, le sport vous guide et vous accompagne.

Un certain nombre de thématiques transversales sont abordées justement dans cet axe 1, notamment les aspects environnementaux, le respect de l'environnement et de la transition écologique, l'utilité sociale de la pratique sportive avec notamment la promotion du sport féminin, le développement du sport pour tous, pour toutes les générations, et on l'a vu avec le confinement, notamment pour les personnes, pour les seniors, le sport est devenu un lien social de remise en forme essentiel.

Le développement également et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la pratique du sport, c'est un axe important. L'utilité sociale du sport pour les personnes qui ont un handicap est essentielle, et la mise aux normes de nos équipements sportifs, qui a déjà commencé depuis 2014, 61 millions d'euros ont été investis, notamment pour mettre aux normes un certain nombre d'équipements, notamment celui dans lequel vous êtes aujourd'hui, sur le Coliseum, est important ; important pour promouvoir le sport handicap, car rien de plus difficile pour une personne qui effectivement est victime de handicap de ne pas pouvoir choisir, pratiquer le sport parce qu'il y a un problème d'accessibilité. Donc cela, on est y est très attentifs.

Et troisième aspect de ce grand 1 : le vecteur d'insertion et de cohésion sociale, source d'engagement et d'épanouissement personnel. Là, on pourrait évoquer bien sûr l'engagement sur le label cité éducative qui permet justement d'intensifier la pratique du sport pour les enfants, pour

les jeunes dans les quartiers, avec notamment des collèves qui se sont justement inscrits dans cette démarche de cité éducative ; de futurs partenariats qui seront contractualisés d'ici quelques semaines avec l'UPJV pour encourager dans cette démarche les étudiants nombreux sur Amiens. Et aussi la volonté d'associer les clubs à forte image, notamment les clubs professionnels – je pense à l'ASC mais également aux Gothiques ou notre troisième club professionnel, le tennis de table – dans des actions sociales pour promouvoir et encourager la pratique du sport.

Il y a également un dernier thème, le sport vecteur de santé et de bien-être, où la pratique du sport bien évidemment est liée à une alimentation équilibrée, procure des effets bénéfiques sur notre bien-être général autant physique que psychique. Et d'ailleurs, nous travaillons actuellement sur la création d'une maison sport santé sur Amiens Métropole en collaboration avec le service santé du CCAS afin bien sûr de prendre en compte les besoins des publics fragiles. L'objectif effectivement du sport, c'est bien de rassembler, de s'unir pour promouvoir effectivement une pratique pour la santé et le bien-être de tous.

Un deuxième axe essentiel, l'accompagnement de la pratique sportive. Afin de répondre au mieux justement aux attentes du public, le sport est en perpétuelle évolution. Conduire le changement en s'appuyant sur les enseignements de la crise sanitaire a été essentiel et cela fait partie des attentes des clubs, qu'on prenne en considération le contexte actuel pour les aider autrement, pour être encore plus efficaces. Pour être encore plus efficace dans leur accompagnement au quotidien, dans leurs pratiques, la métropole a un rôle essentiel. Pour offrir au monde sportif peut-être des outils numériques : des tutoriels, des cours vidéo, des challenges interclubs qui permettraient effectivement de répondre au mieux aux clubs, aux attentes des clubs, notamment dans ce contexte sanitaire.

Il faut également, et on le voit bien avec les Jeux olympiques qui arrivent dans quelques semaines, détecter et former de nouveaux talents. On a sur Amiens Métropole de nombreux clubs, de nombreux clubs formateurs qui sont pourvoyeurs de talents. On a aujourd'hui plus de 6, bientôt 9, on attend les derniers résultats, talents sportifs métropolitains sur notre métropole qui sont qualifiés, qui vont nous représenter aux prochains Jeux de Tokyo.

Et un point essentiel, un point essentiel parce qu'il n'y a pas de sport s'il n'y a pas de bénévoles. Donc, on souhaite également accompagner les dirigeants et valoriser les bénévoles, car sans les bénévoles, il n'y a pas le sport, pas de sport amateur et c'est l'âme même, le bénévolat, de ce qu'est aujourd'hui le sport au quotidien dans nos pratiques. Tous les week-ends, on a besoin de ces bénévoles qui donnent leur temps pour accompagner nos jeunes sur tous les terrains de sport sur Amiens Métropole et de notre département.

Et bien sûr, on a une direction des sports qui a été revisitée. Une direction des sports qui est à l'écoute des clubs. Ces ateliers ont d'ailleurs démontré, révélé un besoin accru de dialogue entre les clubs, avec aussi la direction des sports. La proximité. La proximité est un défi encore qu'il faut effectivement... pour lequel il faut accompagner les clubs. Un défi sur notre quotidien. Un défi sur nos pratiques et sur notre volonté. Très clairement, les clubs attendent effectivement de cette direction des sports qu'elle soit aussi peut-être encore plus présente qu'elle ne l'est pour être un service pour les clubs dans leur fonctionnement au quotidien.

Et il y a enfin un troisième axe, que vous connaissez, que l'on a déjà évoqué, l'attractivité et le rayonnement du territoire. Promouvoir à l'international nos sportifs, nos sports, notre sport. Depuis 2 ans, nous sommes Terre de Jeux. Nous allons profiter effectivement de l'attractivité générée justement par les Jeux de Paris 2024 pour effectivement encourager et promouvoir effectivement notre territoire. Les Jeux de 2024, le sport en règle générale, est source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire, c'est-à-dire pour nos 39 communes.

Et le fait d'être centre de préparation des Jeux va nous permettre d'accueillir sur Amiens Métropole, y compris dans vos communes, des nations qui viendront s'entraîner, qui viendront rencontrer vos administrés, vos enfants, pour échanger, pour partager sur leurs pratiques, voire pour s'entraîner également avec vous. Donc là, c'est un point important et on va y arriver. On y arrive. 2024, c'est demain. Et d'ici 2024, on va pouvoir effectivement réaliser une vraie politique volontariste pour faire venir justement ces nations sur notre territoire. Je rappelle qu'il y a neuf sites qui ont été labellisés centre de préparation des Jeux, neuf sites qui ont l'ambition effectivement de préparer, d'entraîner et de performer et de faire rayonner notre territoire. Nous souhaitons créer une véritable dynamique olympique et sportive au sein de la métropole en impliquant au maximum toute la population.

Je ne vais pas rentrer bien sûr dans les détails de l'ensemble des éléments de ce projet sportif que vous avez tous et toutes lu. Je vous remettrai à la fin, au niveau du service, de l'administration de Madame CABURET, le projet sportif qui sera imprimé avec un petit sac avec le logo, ce logo qu'on a créé qui permettra effectivement de faire rayonner notre territoire « Amiens se prend aux Jeux », Jeux 24, en l'occurrence par rapport effectivement à cet objectif.

D'ores et déjà, je vous donne un rendez-vous qui est en fait le premier jour, qui sera le premier jour du plan de relance du sport sur Amiens Métropole : c'est ce samedi ! Ce samedi, on organise la 6^e édition de la Fête du sport et à l'occasion de cette Fête du sport qui va réunir près de 52 clubs, 70 disciplinaires présentes, nous vous présenterons dans tous les détails, avec l'ensemble du monde sportif, à tous les acteurs du monde sportif, ce projet sportif ambitieux dont le principe c'est écoute, proximité et surtout une co-construction qui est le reflet finalement de ce que l'on fait, de ce que l'on porte pour le sport métropolitain depuis 2014 avec beaucoup d'ambition.

Voilà, Monsieur le Président. J'ai essayé de condenser un maximum cette présentation. Mais sachez d'ores et déjà que le monde sportif travaille avec nous. On travaille ensemble avec le monde sportif et avec tous ceux qui aiment et qui vivent au quotidien pour le sport, car le sport est essentiel.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Vous avez tenu dans la durée qui vous était impartie.

Y a-t-il des questions sur ce projet sportif qui sera effectivement présenté aux clubs samedi matin ? Oui. Je vous en prie, Monsieur BARA.

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues, le projet sportif de la métropole donne l'occasion de considérer cette grande agglomération comme une aire de formation sportive professionnelle et amateur. Notre métropole sera représentée à Tokyo. Cela prouve et montre l'excellence de tous ceux qui accompagnent les sportifs professionnels. Mais nous savons aussi que nous serons une terre d'accueil et qu'il est important de valoriser les équipements sportifs locaux et que l'enjeu pour notre agglomération est de taille.

Profitons de cette occasion pour faire connaître l'ensemble des acteurs du sport de notre métropole en organisant des balades métropolitaines par thématique afin que les habitants puissent identifier les clubs pros et amateurs existants sur le grand territoire.

Nous pourrions aussi organiser l'Agora du sport afin de se rendre compte de la diversité et de la qualité de l'offre sportive amateur et professionnelle de notre métropole.

Ces initiatives pourraient être l'occasion de recenser les besoins des différents clubs et de faire un état des lieux des équipements les plus vieillissants.

Si la métropole a mis l'accent sur les 9 équipements labellisés « centre de préparation aux Jeux olympiques et para-olympiques de Paris 2024 », n'oublions pas certains équipements comme le gymnase Georges Cuisset à Renancourt qui se trouve aujourd'hui dans un état vétuste.

Monsieur le Président, chers collègues, le sport est un liant fort sur notre territoire. Il favorise l'esprit d'équipe et il participe à l'émancipation individuelle et collective, au bien-être et à la santé. Vous l'avez déjà dit, Monsieur DUFLOT. Nous voudrions que ce projet soit la vitrine de tous les acteurs sportifs de notre grande métropole.

M. GEST : Merci, Monsieur BARA. Rassurez-vous : nous savons parfaitement quels sont les équipements qui méritent notre attention et cela ne manque pas. C'est d'ailleurs, je dois dire, le seul document que nous avons trouvé en 2014 qui avait été préparé. Il n'y avait aucune réparation de réalisée, mais au moins on avait un état de ce qui n'allait pas. Donc depuis, on a réduit la liste des équipements à améliorer. Mais on va continuer bien sûr de s'y employer parce qu'il y a encore du travail. Pour le reste, l'Agora des sports, cela existe déjà parce que les sports participent à l'Agora et donc présentent leurs activités à l'occasion de la manifestation qui a lieu régulièrement en septembre.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

42 - MANIFESTATIONS SPORTIVES PREMIÈRE RÉPARTITION. AIDES DIVERSES. SUBVENTIONS 2021. AVENANTS.

M. DUFLOT : Dans le cadre du projet sportif métropolitain, je vous propose de répartir une aide financière d'un montant de 25 450 € pour soutenir l'organisation de manifestations sportives, le fonctionnement des clubs et le soutien aux sportifs de haut niveau. Je vous propose d'approuver les avenants à intervenir avec les associations et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

43 - BOVELLES. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N°1.

M. GEST : La parole à Georges DUFOUR qui va nous proposer 9 dossiers en même temps. Ce sont des conventions de remboursement pour ces 9 communes.

M. DUFOUR : Merci, Monsieur le Président. Oui, en effet, je vais présenter les 9 dossiers en suivant.

Donc, le point 43 concerne la commune de Bovelles. Comme pour Thézy-Glimont tout à l'heure, il s'agit d'actualiser les montants de remboursement au titre de l'entretien des espaces verts de voirie suite à la passation par Amiens Métropole de nouveaux marchés d'entretien. Aussi, sur la base de ces nouveaux marchés, le montant à rembourser à la commune de Bovelles s'élève à 11 896,75 € TTC pour une année civile. Il y a lieu d'approuver l'avenant n°1 à la convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Pour Clairy-Saulchoix, en point 44, il convient également de réviser les montants de remboursement des frais occasionnés par l'entretien des espaces verts de voirie, mais également de tenir compte de la dénonciation de l'intérêt communautaire du terrain de pétanque et du terrain

de football intervenue le 4 juillet 2019. Je vous propose aussi d'approuver la convention qui fixe le montant du remboursement annuel à 6 614,45 €

Pour la commune de Creuse, le montant à rembourser s'élève à 2 157,58 € et concerne l'entretien des voiries métropolitaines. Un avenant n°1 est soumis à votre approbation

C'est la commune de Ferrières qui est concernée par le point n°46, avec un avenant n°2 à approuver au sujet également de l'entretien des espaces verts sur les voiries déclarées d'intérêt communautaire. Donc, 4 947,60 € seront remboursés à la commune.

Pour le point n°47 et la commune de Guignemicourt, il s'agit de rembourser la somme de 3 558,62 €.

Le dossier 48 concerne Pissy. Je vous invite à approuver l'avenant n°2 qui fixe, quant à lui, le montant à rembourser à 5 307,73 €

La commune de Revelles percevrait, quant à elle, 7 017,91 €. C'est l'objet de l'avenant que je vous suggère d'approuver en point n°49.

Seux est concernée par le dossier n°50. L'avenant à intervenir porte sur le montant annuel à rembourser de 5 024,05 €, sous réserve d'une réévaluation ultérieure des surfaces, notamment lors de travaux d'aménagement.

Et enfin, en point 51, Vers-sur-Selle, je vous propose d'actualiser par voie d'avenant la convention de remboursement des dépenses de la commune pour l'entretien des espaces verts déclarés d'intérêt communautaire. En 2021, le montant de remboursement sera de 6 647,35 €.

Voilà. J'en ai terminé et vous remarquerez que j'ai été rapide pour 9 points.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Tout le monde va vous en remercier.

Je vais donc mettre aux voix séparément les dossiers. Le point 43, Bovelles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44 - CLAIRY-SAULCHOIX. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT.

M. GEST : Le 44, même vote ? Même vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

45 - CREUSE. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N°1.

M. GEST : Le 45, même vote ? Même vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

46 - FERRIÈRES. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N°2.

M. GEST : Le 46, même vote ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

47 - GUIGNEMICOURT. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N°1.

M. GEST : Le 47, même vote ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

48 - PISSY. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N°2.

M. GEST : Le 48, même vote ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

49 - REVELLES. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N°1.

M. GEST : Et le 49, même vote ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

50 - SEUX. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N°1.

M. GEST : Le 50 ? Même vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

51 - VERS-SUR-SELLE. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N°1.

M. GEST : Et le 51 ? Même vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

52 - COMMUNES DE SAINT-SAUFLIEU, HÉBÉCOURT ET RUMIGNY. LANCEMENT DES ÉTUDES DE MISE À JOUR DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.

M. MAQUET : Je vais vous parler du SDA, du schéma directeur d'assainissement, concernant les communes de Saint-Sauflieu, Hébécourt et Rumigny.

Saint-Sauflieu, j'en profite, qui a été sur le devant de la scène, merci Madame le Maire, la semaine dernière, ainsi que le village de Grattepanche, Monsieur BARDET. Et après interrogation samedi matin, je lui ai dit : « Tout s'est bien passé ? ». Il me dit : « J'avais quelques démangeaisons » et je lui dis « À Grattepanche, cela me paraît tout à fait normal quoi ! ».

Après cet humour estival, on va attaquer le rapport. Je vous propose d'approuver le lancement des études nécessaires à la révision des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées et des zonages d'assainissement des eaux usées des communes de Saint-Sauflieu, Hébécourt et Rumigny.

Je vous demande par ailleurs d'autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers à produire concernant la délimitation des zones d'assainissement sur ces communes, auprès de Madame la

Préfète de la Somme, ainsi que de solliciter l'ouverture des enquêtes publiques concernant l'assainissement de ces communes.

Enfin, il convient d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute participation financière pouvant contribuer à la réalisation de ces études, et ces études sont prises en charge par l'Agence de l'eau à 50 %, pour un montant de 45 000 € HT.

Voilà, chers amis, chers collègues, je vous sou mets l'approbation de ce rapport et la révision du schéma directeur d'assainissement des trois communes.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Tout le monde aura compris que derrière le mot d'humour inévitable de notre collègue Éric MAQUET, on parlait des problèmes d'alimentation en eau potable qu'ont connus certaines communes la semaine dernière et donc je crois qu'aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre.

Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**53 - EN SAVOIR PLUS. PROGRAMME DE SENSIBILISATION « DE LA NATURE AU ROBINET ».
SUBVENTION. CONVENTION.**

MME SAVARIEGO : Bonsoir. Donc, En Savoir Plus, c'est une association régionale qui œuvre depuis 28 ans pour une éducation à l'environnement vers un développement durable. Je vous propose de lui accorder une subvention de 4 615 € pour les 3 cycles d'animations qu'elle met en place :

- 1/ « Cycle amont, L'eau sur mon territoire »
- 2/ « Cycle domestique, L'eau à la maison »
- 3/ « Cycle aval : Le rejet des eaux usées, retour à la nature »

Notre participation et la subvention prévue par l'Agence de l'Eau Artois Picardie couvriront le coût estimé de ces manifestations.

Je vous demande en ce sens d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**54 - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CHEMIN NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE. SUBVENTION.
CONVENTION.**

MME SAVARIEGO : Dans le cadre des actions menées pour la préservation et la restauration de la trame verte et bleue d'Amiens Métropole, la collectivité a procédé à l'inventaire des chemins ruraux avec l'aide de l'association « Chemins Nord-Pas-de-Calais Picardie » qui poursuit les mêmes objectifs d'ailleurs à l'échelle de la région des Hauts de France.

Afin d'envisager des actions de préservation des chemins et d'améliorer la connaissance et la conservation de notre réseau patrimonial, paysager et écologique pour la faune sauvage, je vous propose d'approuver la convention visant à accorder une subvention de 14 000 € à l'association

Par ailleurs, les services de la collectivité bénéficieront ainsi d'un accès aux données géo-référencées, dont dispose l'association, sur les 39 communes de la Métropole

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) ? On met aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

55 - RÉHABILITATION DE LA DÉCHÈTERIE SUD. EXTENSION. ACQUISITION DE PARCELLES.

MME SAVARIEGO : Dans le cadre de la modernisation des installations de collecte, tri et traitement des déchets ménagers, la déchèterie Sud, qui est implantée sur des parcelles propriétés de la ville d'Amiens situées route de Saint-Fuscien, a fait l'objet d'un projet de réhabilitation et d'agrandissement des équipements existants.

Amiens Métropole ayant compétence en matière de gestion des déchets, il convient d'acquérir le terrain d'assiette du projet pour une surface totale d'environ 14 843 m².

Au vu de l'intérêt général que représente cet équipement, je vous propose d'acquérir ce tènement foncier moyennant le prix fixé par les services fiscaux avec une décote de 10 %, soit 173 700 €.

À noter que le conseil municipal d'Amiens a délibéré de son côté la semaine dernière.

M. GEST : Merci. Je mets aux voix, sauf s'il y a une question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

56 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS. DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATÉGORIE 1.

M. DÈCLE : Mes chers collègues, il s'agit de déposer en préfecture un dossier de candidature pour classer notre office de tourisme en catégorie 1. Aujourd'hui, notre office de tourisme n'est pas classé et pour ce faire, il faut que nous répondions à un certain nombre de critères, le critère n°1 étant l'excellence de notre accueil et donc si nous sommes classés, nous serons donc reconnus comme tels. La préfecture rendra sa décision dans les deux mois qui suivront notre candidature.

Madame THÉROUIN m'avait interrogé la semaine dernière, en commission, sur la méthode que la préfecture emploiera pour opérer ou non ce classement. En fait, il faut savoir que notre office de tourisme a déjà obtenu une certification qualité, puisque l'année dernière nous avons été certifiés par l'AFNOR, qui est le premier organisme certificateur de France. Et donc, cette certification déjà existante, couplée au dossier que nous allons déposer en préfecture, feront foi. Ce dossier, vous l'avez d'ailleurs en annexe de ce point. Et c'est sur cette base que la préfecture appréciera ou non le classement de notre office de tourisme en catégorie 1.

Il est également à noter que ce classement est un prérequis pour pouvoir prétendre à plus et notamment, pourquoi pas, à faire en sorte que notre destination soit classée comme une commune

touristique, là également pour que nous parvenions à être labellisés au niveau national comme une destination familiale.

M. GEST : Merci. Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

57 - OFFICES DE TOURISME DES HAUTS-DE-FRANCE. LA PLATEFORME COLLABORATIVE DES ORGANISMES DE TOURISME EN HAUTS-DE-FRANCE (LA POT'). ADHÉSION. COTISATION 2021.

M. DÈCLE : Il s'agit d'adhérer pour 340 € à la POT', qui est la plateforme des offices de tourisme Hauts-de-France, qui est une fédération régionale qui regroupe tous les organismes touristiques des Hauts-de-France, donc les offices de tourisme, comme son nom l'indique, mais aussi les agences départementales comme des agences de développement et de réservation touristiques également le comité régional du tourisme. Et donc, il s'agit un peu d'ADN Tourisme mais version Hauts-de-France. Souvenez-vous, il y a quelques mois, nous avons adhéré à ADN Tourisme, qui est la fédération nationale. Eh bien là, il s'agit de la fédération régionale.

M. GEST : Pas de problème(s), je suppose ? On met aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

58 - TERRAIN DE CAMPING LE PARC DES CYGNES. SPL VALLÉE IDÉALE DÉVELOPPEMENT. BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF. AVENANT N°3.

M. DÈCLE : Il s'agit d'un dossier que je vous ai déjà présenté, en tout cas pour certains d'entre vous, en conseil municipal d'Amiens la semaine dernière. Il faut également qu'il passe en conseil d'Amiens Métropole parce que le bail emphytéotique dont il est question lie la ville d'Amiens, la métropole et la SPL Vallée Idéale.

Ce bail emphytéotique dit entre autres qu'il appartient à la SPL d'assumer financièrement tous les travaux qui sont liés au camping. Or, le mois dernier, souvenez-vous, dans un dossier que je vous avais présenté, Amiens Métropole a candidaté à un appel à projets du conseil départemental dans le but que ce dernier, on saura cela dans quelques semaines, nous accompagne en partie financièrement sur un certain nombre de travaux qui sont liés au camping.

C'est Amiens Métropole qui a candidaté parce que seules les collectivités territoriales pouvaient le faire. Ce n'est donc pas la SPL qui l'a fait. Et donc comme c'est la métropole qui a candidaté, c'est à elle d'assumer le reste à charge dont il sera question et donc c'est l'objet de cet avenant : c'est de faire exception à la règle et donc de faire en sorte que concernant ces travaux-là, ce sera à la métropole d'assumer la charge financière.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GEST : Comme tout à l'heure pour Georges DUFOUR, je vais demander à Hubert TAUFOR de rapporter les points 59, 60, 61 et 62. Là-bas, Monsieur, s'il vous plaît.

59 - CARDONNETTE. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT. AVENANT N°2.

M. TAUFOUR : Il s'agit cette fois, donc, des conventions à intervenir avec les communes du territoire Nord, et le travail est le même que celui qui a été réalisé avec les communes du secteur Ouest et présenté tout à l'heure par Georges DUFOUR.

Donc, au point 59, pour la commune de Cardonnette, je vous propose d'approuver un avenant n°2 à la convention initiale qui définit un remboursement de 4 544,33 €.

Pour Querrieu, ce sont 10 843,96 € qui font l'objet d'un avenant n°2.

Le dossier n°61 concerne Saint-Vaast-en-Chaussée. Je vous demande d'approuver l'avenant n°2 fixant le montant de remboursement à 210,51€ et d'autoriser Monsieur le Président à signer le document.

Et enfin, en point 62, Vaux-en-Amiénois se verrait rembourser 3 985,80 €, et un avenant n°1 à la convention est soumis à votre approbation.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Je vais donc mettre aux voix séparément les dossiers.

Pour le point 59.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

60 - QUERRIEU. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N°2.

M. GEST : Le point 60, même vote ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

61 - SAINT-VAAST-EN-CHAUSSÉE. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N°2.

M. GEST : Le point 61, même vote ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

62 - VAUX-EN-AMIÉNOIS. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N°1.

M. GEST : Le point 62, même vote ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

63 - PLATEFORME MULTISERVICES D'AMIENS MÉTROPOLÉ. CRÉATION DE FRAIS DE MUTUALISATION POUR LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS. CONVENTION. AVENANT N°1.

M. DEBART : Le conseil métropolitain a approuvé en juillet 2017 la mise en place de la plateforme multiservices afin que les communes de l'agglomération puissent bénéficier d'une aide technique pour l'entretien et la modernisation des espaces publics communaux.

Je vous propose ce soir de valider l'avenant n°1 à cette convention et d'intégrer la mutualisation du personnel administratif, en mettant à disposition des adjoints administratifs, des rédacteurs et des attachés permettant d'assurer les missions nouvelles de cette plateforme multi-services.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) ? Eh bien, on va passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

64 - VŒU ET QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Mes chers collègues, nous en sommes arrivés aux vœux et questions orales. Je n'ai pas de vœu. J'ai reçu deux questions orales, comme indiqué, questions orales qui sont déposées par le groupe Amiens au Cœur.

M. GEST : Je ne sais pas qui... C'est vous, Monsieur METAY. Allez-y.

M. METAY : Bonsoir, Monsieur le Président. Je vous pose les deux questions en même temps ? Oui. En page 16 de votre programme en 2020, vous annonciez : "Augmenter le nombre de bourses de recherches pour attirer, fidéliser et conserver nos chercheurs." Combien de bourses avez-vous augmentées depuis votre élection il y a un an ?

M. GEST : Je vous félicite pour la concision de votre question. Je donne la parole à Anne PINON.

MME PINON : Alors, écoutez, je serai peut-être un petit peu plus longue que la question posée pour vous apporter le plus d'éléments possible.

Les bourses de recherche ne sont qu'une dimension de l'accompagnement à la recherche-développement-innovation conduit par la métropole en lien avec ses partenaires (Région, État, Fonds Européens).

À la faveur du dynamisme dont fait preuve l'écosystème d'innovation sur l'agglomération (acteurs académiques comme entreprises), les vice-présidents concernés par ces sujets travaillent actuellement avec les services d'Amiens Métropole à la constitution d'un cadre d'intervention Recherche et innovation à la fois destiné à donner une plus grande lisibilité à nos partenaires et à maximiser l'efficacité de nos interventions dans le cadre budgétaire contraint.

Ce cadre d'intervention métropolitain viserait pour l'essentiel un soutien en investissement dans l'approche d'une recherche en soutien à l'innovation, conformément aux compétences de l'agglomération.

Ce cadre sera prêt à être proposé au dernier trimestre 2021, en lien avec l'adoption de la prochaine programmation pluriannuelle d'investissement.

Dans cette attente, il est à noter la poursuite du soutien de thèses à l'UPJV. Amiens Métropole a soutenu, dès 2019, trois bourses de thèse. Deux supplémentaires ont été financées en 2020 ainsi que deux nouvelles en 2021. D'ailleurs, la convention a été adoptée en février 2021. Ceci porte à sept le nombre de thèses menées au sein de l'UPJV soutenues par l'agglomération pour l'année universitaire 2021-2022.

Il convient également de rappeler la confirmation du soutien au projet de création d'une fondation de coopération scientifique de l'Institut Faire Faces initié en 2020 à hauteur de 250 000 € sur 5 ans. Nous l'avons d'ailleurs vu tout à l'heure.

D'autres projets sont actuellement en cours d'instruction au sein des services.

Enfin, un travail collaboratif avec l'UPJV a permis de valoriser l'effort réalisé pour l'accueil des chercheurs dans le cadre du service accueil mobilité co-financé par la CCI Amiens-Picardie et Amiens Métropole.

L'UPJV a ainsi pu obtenir la labellisation EURAXESS, initiative paneuropéenne qui fournit des informations et des services de soutien aux chercheurs professionnels. Elle favorise la mobilité des chercheurs, tout en renforçant la collaboration scientifique entre l'Europe et le monde. Les services proposés dans le cadre d'EURAXESS contribuent ainsi à l'attractivité scientifique et à son influence au niveau international.

M. GEST : Merci, ma chère collègue. Deuxième question orale : la parole à Renaud DESCHAMPS, ici, au milieu.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. Vous aurez remarqué à quel point elle est courte, cette question, parce qu'elle est simple. En page 17 de votre programme des élections de 2020, vous annonciez : « Rénover le parc de stationnement de la gare de Longueau ». Oui, je sais qu'un mandat dure 6 ans, mais nous aimerions avoir une date, s'il vous plaît, puisque les utilisateurs sont nombreux et ils attendent depuis de nombreuses années de pouvoir se garer facilement, proprement et rapidement et gratuitement.

M. GEST : Très bien. On va donner la parole à Patrick DESSEAUX pour vous répondre.

M. DESSEAUX : Sachez, Monsieur DESCHAMPS, que vous n'êtes pas le seul à vous préoccuper du parking de la gare de Longueau. Il joue en effet un rôle très important pour les déplacements journaliers des métropolitains. Or, celui-ci est, d'une part, saturé en permanence et, d'autre part, en très mauvais état. Ce parking se situe sur les communes de Boves et de Longueau. Il compte environ 800 places. Il s'agit d'une estimation puisque les places, comme vous le savez, ne sont pas marquées au sol.

Suite aux multiples alertes faites par Amiens Métropole, relayées par les communes de Boves et Longueau, à propos du mauvais entretien de ce parking, la SNCF Gares et Connexions a proposé de prendre à sa charge la rénovation de ce parking mais moyennant la mise en place d'une tarification payante afin d'amortir son investissement.

Cette solution a été refusée par Amiens Métropole qui souhaite le maintien de la gratuité.

C'est pourquoi, il est envisagé une mise à disposition par une convention d'occupation temporaire de l'assiette foncière du parking au profit d'un tiers, qui prendrait à sa charge les travaux de réfection du parking. Dans cette hypothèse, la redevance de la convention d'occupation temporaire serait bien sûr minorée.

Cette modalité convenue, un groupe de travail associant l'ensemble des parties prenantes dans ce dossier (région Hauts-de-France, Amiens Métropole, communes de Boves et Longueau, SNCF, Gares et Connexions) s'est constitué et réuni pour déterminer les orientations d'aménagement d'un parking sécurisé qui prendrait mieux en compte tous les usages et qui offrirait des solutions d'intermodalité (installation de bornes électriques pour le stationnement, consignes à vélo,

vidéosurveillance, stationnement pour les 2 roues motorisées, emplacement réservé au co-voiturage, places pour les personnes à mobilité réduite règlementaires). C'est à cette condition que la région pourrait subventionner les aménagements jusqu'à 50 %.

Les aménagements de ce parking conduiraient d'autre part à :

- Réorganiser les circulations internes en fonction des modes de transport (bus, taxis, dépose-minute, 2 roues, voitures), via une signalétique (directionnelle et dynamique) et en séparant bien entendu les flux ;
- Densifier en végétation l'espace parking afin de créer des zones ombragées (idéal pour créer des îlots de fraîcheur) car celui-ci est exposé plein sud ;
- Organiser le stationnement pour optimiser le nombre de places de stationnement ;
- Enfin, moderniser le réseau d'éclairage public.

Ces aménagements sont en effet recensés dans la programmation pluriannuelle d'investissement d'aménagement d'espaces publics 2022-2026 qui doit être adoptée à la rentrée.

D'autres réunions avec le groupe de travail sont nécessaires pour convenir et finaliser les aménagements de ce parking afin de s'assurer du cofinancement de la région.

Néanmoins, pour répondre à l'urgence d'entretien de multiples trous très profonds sur ce parking, la SNCF a procédé fin 2019, à la demande d'Amiens Métropole, au comblement des nombreux nids-de-poule dans les allées de la zone la plus dégradée située à l'Est comptant 250 places de stationnement.

La situation actuelle n'est certes pas idéale mais permet d'attendre la finalisation de ce dossier avec l'ensemble des partenaires qui, rappelons-le, n'est pas neutre financièrement.

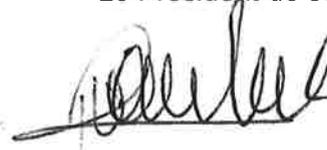
Sachez, Monsieur DESCHAMPS, que ce dossier fait partie de nos actions prioritaires et que bien évidemment l'engagement pris lors de la campagne des municipales sera respecté.

M. GEST : Merci, mon cher collègue.

Nous en avons ainsi terminé avec l'ordre du jour de cette réunion un peu fleuve. Je vous remercie de votre patience, de vos participations. Je vous souhaite bien sûr un excellent été et je lève la séance.

La séance est levée à 21 h 43.

Le Président de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Gest', written over a horizontal line.

Alain GEST